COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB

BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX
LA CUB
partenaire

LE JOURNAL

Le journal d'information de la Communauté urbaine de Bordeaux - n° 8 - Troisième trimestre 2008

Un nouveau Bureau pour la Cub 5
40 élus parmi les 120 conseillers constituent, avec le président, le nouveau Bureau.

L'accord de coopération 7
Un consensus des élus de gauche et de droite autour de grands projets prioritaires.

Echos des communes 8
Découvrez les principaux projets des 27 nouveaux maires du territoire communautaire.

L'organigramme des services 19
Six pôles de réflexion et d'actions pour mettre en œuvre les décisions des élus.

Budget 2008 23
Tout savoir sur le budget 2008.

Soutenez la **candidature** de **Bordeaux** au titre de **capitale européenne** de la **culture.**

(Voir page 29).

BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

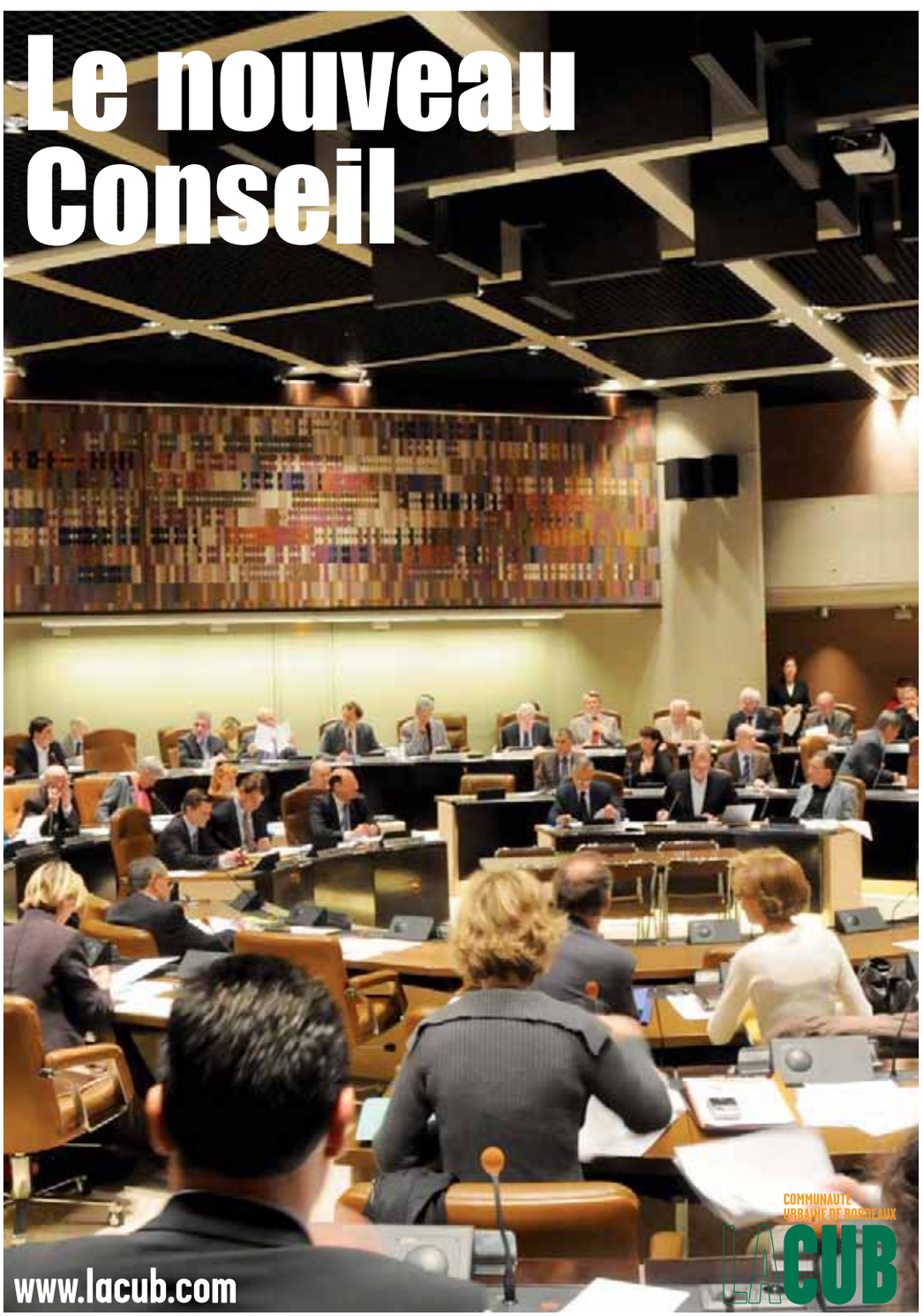

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Nouvelle ère pour la Cub

Troisième phase de transports en commun, nouveaux franchissements de la Garonne, une manière plus douce de se déplacer et de vivre la ville… La Cub entre dans un nouveau cycle de grands projets, qui inaugure aussi une autre façon de les appréhender. La concertation sur le franchissement de la Garonne dit Jean-Jacques Bosc en atteste déjà, la proximité n'est pas un vain mot pour moi et j'ai à cœur que cette notion s'incarne toujours davantage à la Cub.

Qui dit proximité, dit certes attention aux envies de tous pour l'ensemble de l'agglomération, mais aussi réponse aux besoins de chacun dans son quotidien. Aussi, notre institution va se rapprocher physiquement de ses habitants en déconcentrant en partie les services sur son territoire (cf. p. 20).

Se rapprocher des habitants, c'est aussi pour la Cub prendre en compte la diversité de notre agglomération. Parce qu'elle comprend plus de 50 % d'espaces verts, elle ne peut faire l'économie d'une vraie réflexion sur la façon de les préserver et de les mettre en valeur. Mobiliser ces espaces pour de nouveaux cheminements, qu'ils soient touristiques ou quotidiens, veiller à mieux intégrer le bâti dans son environnement quel que soit le prisme - urbanisme, écologie, loisir… - est un des enjeux majeurs des villes actuelles. Penser l'espace urbain, c'est penser le paysage, imaginer l'articulation et la cohérence entre espace construit et espace naturel. Pour une ville accueillante et harmonieuse, plus douce.

Vincent Feltesse
Président de la Communauté
urbaine de Bordeaux

Pour une agglomération solidaire

En décidant, il y a quarante ans, de mettre leurs intérêts en commun, les vingt-sept communes de la Cub ont donné naissance à une nouvelle échelle de réflexion politique et d'actions publiques : le territoire communautaire.

55 188 hectares, un peu plus de 683 082 habitants… Rendue opérationnelle le 1er janvier 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux réunit autour de la capitale aquitaine vingt-six communes de toutes tailles. On peut faire le grand écart en citant, par exemple, Saint-Vincent-de-Paul d'un côté (1 063 âmes au dernier recensement) et Bordeaux de l'autre : (218 948 habitants aux plus récents comptes officiels).

Entre ces deux extrêmes, tout un éventail composé de : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bouliac, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc et Villenave-d'Ornon.

A noter qu'avec respectivement 63 900, 56 600 et 41 400 habitants, Mérignac, Pessac et Talence forment le trio de suite de la métropole bordelaise.

La Cub a été (avec Lille, Lyon et Strasbourg) l'une des quatre premières communautés urbaines créées en France par la loi du 31 décembre 1966.

Elle est aujourd'hui la sixième agglomération du pays. La tendance positive de sa démographie migratoire (que quasi tous les recensements intermédiaires de 2005 donnent en augmentation de 0,1 % à 2,6 %) laisse à penser que la vie est attractive sur le territoire communautaire.

Elle attire, selon les statisticiens, une population plutôt active et qualifiée, âgée de 27 à 40 ans et parente d'enfants de 3 à 14 ans…

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Elections, mode d'emploi

Comme on a pu le remarquer, les citoyens n'élisent pas directement leurs conseillers à la Cub. Le renouvellement du Conseil se fait tous les six ans immédiatement après les élections municipales.

Suite à leur nouvelle constitution, les Conseils municipaux des vingt-sept communes désignent leurs représentants communautaires.

Cent vingt conseillers, en tout, doivent être élus au prorata du nombre d'habitants des communes. Pour garantir la représentation des plus petites villes, un siège est attribué de fait à chacune des communes de la Cub.

Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Le Haillan, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul ou Le Taillan-Médoc, élisent ainsi leur unique conseiller au scrutin uninominal majoritaire.

Les quatre-vingt-treize sièges restant sont ensuite attribués en proportion des diverses populations : deux pour Ambarès-et-Lagrave et Blanquefort, trois pour Eysines et Floirac, quatre pour Bègles, Le Bouscat, Cenon, Gradignan, Lormont et Saint-Médard-en-Jalles, cinq pour Villenave-d'Ornon, sept pour Talence, dix pour Pessac, onze pour Mérignac et quarante et un pour Bordeaux.

Le vote, secret, se fait par scrutin de liste dès lors qu'il y a plus d'un conseiller à élire.

S'il perdure, pour l'heure, le mode de désignation des délégués intercommunaux pourrait être amené à changer dans l'avenir.

Soulignant le succès de l'intercommunalité en France (communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines), et leur développement tendanciel, certains élus préconisent, en effet, une élection au suffrage universel des organes délibérants de ces structures.

Plusieurs fois déjà étudiée au Sénat et à l'Assemblée Nationale, l'instauration du suffrage universel direct pour l'élection des représentants des communes dans les « assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre » est encore en suspens.

Elle n'en reste pas moins une question d'actualité.

Schéma de fonctionnement

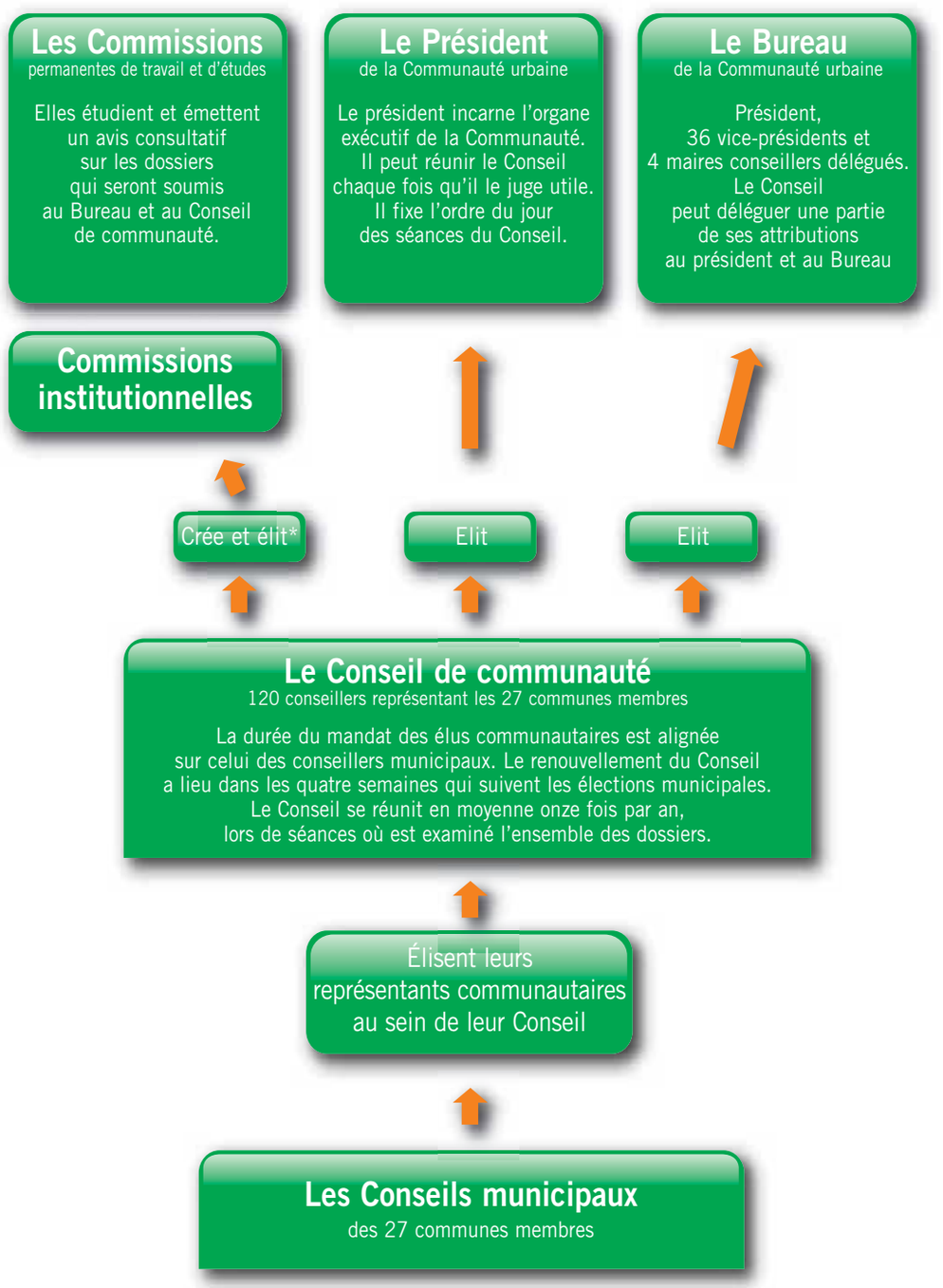
Les Commissions
permanentes de travail et d'études
Elles étudient et émettent un avis consultatif sur les dossiers qui seront soumis au Bureau et au Conseil de communauté.
Le Président
de la Communauté urbaine
Le président incarne l'organe exécutif de la Communauté. Il peut réunir le Conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il fixe l'ordre du jour des séances du Conseil.
Le Bureau
de la Communauté urbaine
Président, 36 vice-présidents et 4 maires conseillers délégués. Le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au président et au Bureau
Commissions institutionnelles
Crée et élit*
Elit
Elit
Le Conseil de communauté
120 conseillers représentant les 27 communes membres
La durée du mandat des élus communautaires est alignée sur celui des conseillers municipaux. Le renouvellement du Conseil a lieu dans les quatre semaines qui suivent les élections municipales. Le Conseil se réunit en moyenne onze fois par an, lors de séances où est examiné l'ensemble des dossiers.
Élisent leurs représentants communautaires au sein de leur Conseil
Les Conseils municipaux
des 27 communes membres

Conseil du 18 avril 2008.

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

VIE QUOTIDIENNE QUI FAIT QUOI ?

Le Conseil de communauté du 25 avril 2008.

Le président et le Bureau

C'est au moment de l'installation du Conseil que le président de la Cub a été désigné le 18 avril. L'élection par les élus communautaires a été faite à bulletin secret à la majorité absolue. Le président est le seul responsable de l'administration, mais peut déléguer ses fonctions à certains élus, voire fonctionnaires.

Après l'élection du président, le nombre de vice-présidents a été déterminé par les conseillers. Sur le modèle de ce qui se pratique pour la désignation des maires dans les Conseils municipaux, les vice-présidents sont élus au scrutin uninominal secret. 36 vice-présidents et 4 maires conseillers délégués, constituent le Bureau.

Le Conseil de communauté décide de l'étendue de ses compétences. Il est libre de décider si on lui délègue ou non des pouvoirs. En l'occurrence, à la Cub, il est actuellement consultatif.

Le Bureau est le lieu où les vice-présidents et les 4 maires sont associés à la réflexion sur les grandes orientations de la Communauté urbaine.

Les Commissions

Composées d'élus communautaires assistés de fonctionnaires, les Commissions sont chargées d'étudier les projets inscrits dans les orientations du Conseil communautaire.

C'est au sein de cet organe d'instruction que le politique et l'administratif se rejoignent d'abord : les fonctionnaires proposant et les élus décidant.

Obligatoirement composées de représentants de tous les groupes politiques, les Commissions rendent un avis sur les projets avant que ceux-ci ne soient soumis au Bureau si cela s'avère nécessaire, puis au Conseil de communauté.

Si la loi fondatrice des communautés urbaines a fixé la limite de leurs compétences, elle n'a arrêté ni le nombre des Commissions ni leurs attributions.

Chaque nouvelle assemblée communautaire est ainsi libre d'opter pour des Commissions thématiques ou géographiques, nombreuses ou plus restreintes.

Les groupes politiques

Les conseillers communautaires peuvent, s'ils le désirent, s'assembler en groupes au sein du Conseil. Le règlement intérieur de la Communauté urbaine définit le nombre minimum d'élus officiellement constitutifs d'un groupe. Jusqu'à présent ce nombre était de cinq. Si, dans la théorie, des intérêts (par exemple territoriaux) pouvaient justifier une union transcendant les colorations politiques, les quatre groupes de la Cub sont, en pratique, des groupes politiques. Il s'agit du PC, du PS (élus socialistes et apparentés), des Verts et de Communauté d'Avenir, un groupe d'Union UMP-MODEM formé selon une logique intercommunale d'apparentement. Le label « groupe » ouvre accès au droit d'expression (dans les pages Agora, notamment, du Journal de la Cub) et permet de bénéficier de moyens de fonctionnement. Votée par le Conseil au prorata du nombre de membres des groupes, elle permet aux élus de recruter des conseillers techniques ou collaborateurs d'élus qui suivent toutes les affaires devant être votées. Ils assistent entre autres, dans ce but, aux réunions des commissions. Les groupes se réunissent avant chaque Conseil de manière à définir les positions à tenir sur les différents projets. Les présidents des groupes représentent leur formation en cas de négociation entre groupes.

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Le président, les 36 vice-présidents, les 4 maires conseillers délégués

Présentation du président

M. Vincent FELTESSE
maire de Blanquefort, président de la Cub

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de communauté.

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer en partie ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents.

Alain JUPPÉ
Euratlantique et tertiaire supérieur

Alain DAVID
Voirie

Alain CAZABONNE
Communication

Jean-Jacques BENOÎT
AggloCampus (intelligence, recherche, innovation, transfert de technologie)

Patrick BOBET
Agenda 21
et Développement durable

Christine BOST
Construire la ville au quotidien (opérations d'aménagement hors ville-centre, qualité urbaine)

Jean-Charles BRON
Soutenir l'économie et développer l'emploi (projets économiques, SIM et rayonnement)

Françoise CARTRON
Relations avec les communes, contrats territoriaux et rayonnement d'agglomération (Bordeaux 2013, grande salle de spectacle…)

Didier CAZABONNE
Déchets (collecte, tri et traitement)

Gérard CHAUSSET
Transports de demain (développement du réseau de TCSP)

Laure CURVALE
Plan Climat, maîtrise de l'énergie, HQE, concertation

Michel DUCHÊNE
Grands projets urbains (Arc de Développement de part et d'autre du fleuve, plaine Rive Droite)

Christophe DUPRAT
Evolution des circonscriptions en antennes de proximité

Jean-Pierre FAVROUL
Financements européens

Véronique FAYET
Programme local de l'habitat

Nicolas FLORIAN
Continuité urbaine entre les deux rives (franchissements et débouchés / raccordements)

Ludovic FREYGEFOND
Finances

Jean-Michel GAUTÉ
Organisation et méthodes - Affaires Juridiques - Assurances

Jean-Marc GAÜZÈRE
Transports accessibles et performants (fonctionnement et accessibilité du réseau de transport)

Thierry GELLÉ
Agglomération numérique

Max GUICHARD
Evaluation

Michel HÉRITIÉ
Grandes infrastructures ferrées et routières (LGV, rocade, contournement ferroviaire…)

Michèle ISTE
Administration générale - Moyens généraux et cimetières intercommunaux

Michel LABARDIN
Concevoir la ville de demain (urbanisme réglementaire, PLU, SCOT)

Bernard LABISTE
Commande publique (CAO)

Serge LAMAISON
Métropole verte (espaces naturels, ceinture verte, Parc des Jalles…)

Marie-Françoise LIRE
Qualité, sécurité, réglementation du domaine public

Michel OLIVIER
Gérer et anticiper les déplacements (stationnement, PDU)

Maurice PIERRE
Gestion des risques naturels et industriels

Patrick PUJOL
Tourisme et valorisation du Fleuve et de la Rivière (Plan Garonne)

Clément ROSSIGNOL
Déplacements doux, mobilités alternatives

Michel SAINTE-MARIE
Relations internationales et coopération décentralisée

Bernard SEUROT
Ressources humaines

Claude SOUBIRAN
Activités agro-alimentaires

Jean TOUZEAU
Renouveler la ville (Politique de la Ville) et stratégie foncière

Jean-Pierre TURON
Préserver et gérer la ressource en eau (eau et assainissement, suivi des contrats)

Maires conseillers délégués siégeant au Bureau

Béatrice de FRANÇOIS
Qualité des relations avec les usagers

Conchita LACUEY
Lutte contre les discriminations et innovation urbaine

Franck MAURRAS
Economie sociale et solidaire

Pierre SOUBABÈRE
Voirie de proximité et relation avec les usagers de la voirie

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Un Conseil de 120 élus

Formant le Conseil de communauté, les élus communautaires votent les décisions de la Communauté urbaine.

Les 120 conseillers représentent (en nombre proportionnel à la population de chaque ville) les vingt-sept communes qui composent la Cub. Ce sont les Conseils municipaux qui, après les élections municipales, tous les six ans, désignent en leur sein les conseillers qui siégeront à l'assemblée communautaire. Le Conseil de communauté se réunit en moyenne onze fois par an à l'Hôtel de communauté pour voter les projets de la Cub.

Présentés par les vice-présidents, lesdits projets sont l'aboutissement du travail d'instruction des Commissions spécialisées qui couvrent l'ensemble des compétences de la Communauté urbaine, ainsi que du Bureau.

Les séances du Conseil sont ouvertes au public.

Une fois les décisions entérinées par les conseillers, c'est aux 2 620 agents de la Cub qu'il appartient de les mettre en œuvre.

120 élus représentent les 27 communes de la Cub.

Le nouveau Conseil de Cub

M. Pierre AMBRY - *Talence* (PS)
M. Alain ANZIANI - *Mérignac* (PS)
M. Bruno ASSERAY - *Le Bouscat* (CA)
Mme Chantal BALLOT - *Saint-Médard-en-Jalles* (PS)
Mme Claude BAUDRY - *Mérignac* (PS)
M. Jean-Jacques BENOÎT - *Pessac* (PS)
M. Patrick BOBET - *Le Bouscat* (CA)
Mme Christine BONNEFOY - *Talence* (CA)
M. Jean-Jacques BONNIN - *Talence* (CA)
Mme Christine BOST - *Eysines* (PS)
M. Ludovic BOUSQUET - *Bordeaux* (CA)
Mme Anne BREZILLON - *Bordeaux* (CA)
M. Jean-Charles BRON - *Bordeaux* (CA)
M. Nicolas BRUGÈRE - *Bordeaux* (CA)
Mme Françoise CARTRON - *Artigues-près-Bordeaux* (PS)
M. Didier CAZABONNE - *Bordeaux* (CA)
M. Alain CAZABONNE - *Talence* (CA)
Mme Anne-Marie CAZALET - *Bordeaux* (CA)
M. Charles CAZENAVE - *Bordeaux* (CA)
M. Alain CHARRIER - *Mérignac* (PS)
M. Gérard CHAUSSET - *Mérignac* (Verts)
Mme Michèle CHAVIGNER - *Gradignan* (CA)
Mme Brigitte COLLET - *Bordeaux* (CA)
Mme Emilie COUTANCEAU - *Eysines* (PS)
M. Jean-Louis COUTURIER - *Floirac* (PS)
Mme Laure CURVALE - *Pessac* (Verts)
M. Frédéric DANJON - *Pessac* (Verts)
M. Alain DAVID - *Cenon* (PS)
M. Jean-Louis DAVID - *Bordeaux* (CA)
M. Yohan DAVID - *Bordeaux* (CA)
Mme Nathalie DELATTRE - *Bordeaux* (CA)
M. Stéphan DELAUX - *Bordeaux* (CA)
Mme Nathalie DELTIMPLE - *Pessac* (PS)
Mme Laurence DESSERTINE - *Bordeaux* (CA)
Mme Martine DIEZ - *Bordeaux* (PS)
M. Daniel DOUGADOS - *Eysines* (PS)
M. Patrick DUART - *Talence* (CA)
M. Gérard DUBOS - *Pessac* (PS)
Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF - *Bordeaux* (CA)
M. Dominique DUCASSOU - *Bordeaux* (CA)
M. Michel DUCHÊNE - *Bordeaux* (CA)
M. Alain DUPOUY - *Bordeaux* (CA)
M. Christophe DUPRAT - *Saint-Aubin-de-Médoc* (CA)
M. Jean-François EGRON - *Cenon* (PS)
Mme Samira EL KHADIR - *Pessac* (PS)
Mme Marie-Christine EWANS - *Mérignac* (PS)
Mme Michelle FAORO - *Lormont* (PS)
M. Jean-Pierre FAVROUL - *Bouliac* (CA)
M. Guy FAYET - *Villenave-d'Ornon* (CA)
Mme Véronique FAYET - *Bordeaux* (CA)
M. Vincent FELTESSE - *Blanquefort* (PS)
M. Jean-Claude FEUGAS - *Lormont* (PC)
M. Nicolas FLORIAN - *Villenave-d'Ornon* (CA)
Mme Paulette FOURCADE - *Lormont* (PS)
Mme Béatrice de FRANÇOIS - *Parempuyre* (PS)
M. Ludovic FREYGEFOND - *Le Taillan-Médoc* (PS)
M. Jean-Claude GALAN - *Floirac* (PC)
M. Jean-Paul GARNIER - *Talence* (CA)
M. Jean-Michel GAUTÉ - *Bordeaux* (CA)
M. Jean-Marc GAÜZÈRE - *Bordeaux* (CA)
M. Thierry GELLÉ - *Talence* (CA)
M. Max GUICHARD - *Cenon* (PC)
M. Jacques GUICHOUX - *Saint-Médard-en-Jalles* (PS)
M. Patrick GUILLEMOTEAU - *Pessac* (PS)
Mme Isabelle HAYE - *Mérignac* (Verts)
M. Michel HÉRITIÉ - *Ambarès-et-Lagrave* (PS)
M. Pierre HURMIC - *Bordeaux* (Verts)
Mme Michèle ISTE - *Mérignac* (PC)
M. Franck JOANDET - *Bègles* (Verts)
M. Jacques JOUBERT - *Gradignan* (CA)
M. Bernard JUNCA - *Le Bouscat* (CA)
M. Alain JUPPÉ - *Bordeaux* (CA)
M. Michel LABARDIN - *Gradignan* (CA)
M. Bernard LABISTE - *Le Haillan* (PS)
Mme Conchita LACUEY - *Floirac* (PS)
M. Gérard LAGOFUN - *Ambarès-et-Lagrave* (PS)
M. Serge LAMAISON - *Saint-Médard-en-Jalles* (PS)
Mme Wanda LAURENT - *Bordeaux* (CA)
Mme Marie-Françoise LIRE - *Bordeaux* (CA)
M. Pierre LOTHAIRE - *Bordeaux* (CA)
M. Jacques MANGON - *Saint-Médard-en-Jalles* (CA)
M. Vincent MAURIN - *Bordeaux* (PC)
M. Franck MAURRAS - *Carbon-Blanc* (PS)
Mme Claude MELLIER - *Mérignac* (PC)
M. Michel MERCIER - *Bègles* (PS)
M. Thierry MILLET - *Mérignac* (CA)
M. Alain MOGA - *Bordeaux* (CA)
M. Maxime MOULINIER - *Pessac* (PS)
Mme Marie-Claude NOËL - *Bordeaux* (Verts)
M. Michel OLIVIER - *Pessac* (PC)
M. Vincent PAILLART - *Villenave-d'Ornon* (PS)
M. Jean-Charles PALAU - *Bordeaux* (CA)
Mme Muriel PARCELIER - *Bordeaux* (CA)
M. Gilles PENEL - *Blanquefort* (PC)
M. Jean-Michel PEREZ - *Bordeaux* (PS)
Mme Arielle PIAZZA - *Bordeaux* (CA)
M. Maurice PIERRE - *Ambès* (PS)
M. Michel POIGNONEC - *Villenave-d'Ornon* (CA)
M. Patrick PUJOL - *Villenave-d'Ornon* (CA)
M. Denis QUANCARD - *Le Bouscat* (CA)
M. Robert QUERON - *Gradignan* (CA)
M. Franck RAYNAL - *Pessac* (CA)
M. Jacques RAYNAUD - *Bègles* (PS)
Mme Josy REIFFERS - *Bordeaux* (CA)
M. Jacques RESPAUD - *Bordeaux* (PS)
M. Fabien ROBERT - *Bordeaux* (CA)
M. Clément ROSSIGNOL - *Bègles* (Verts)
M. Matthieu ROUVEYRE - *Bordeaux* (PS)
Mme Nicole SAINT-ORICE - *Bordeaux* (CA)
M. Michel SAINTE-MARIE - *Mérignac* (PS)
M. Malick SÈNE - *Cenon* (PS)
M. Bernard SEUROT - *Bruges* (CA)
M. Joël SOLARI - *Bordeaux* (CA)
M. Pierre SOUBABÈRE - *Saint-Louis-de-Montferrand* (PS)
M. Claude SOUBIRAN - *Saint-Vincent-de-Paul* (CA)
Mme Elizabeth TOUTON - *Bordeaux* (CA)
M. Jean TOUZEAU - *Lormont* (PS)
M. Thierry TRIJOULET - *Mérignac* (PS)
M. Jean-Pierre TURON - *Bassens* (PS)
Mme Anne WALRYCK - *Bordeaux* (CA)

CA : Communauté d'Avenir (UMP-Modem)
PC : Parti Communiste
PS : Parti Socialiste
Verts

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

L'ACCORD DE COOPÉRATION DE LA CUB

Accord de coopération : un « nouvel âge pour la Cub »

Vincent Feltesse a été réélu à la présidence de la Communauté urbaine de Bordeaux. Election sans surprise : il était l'unique candidat suite à l'accord de coopération signé, entre la gauche et la droite au terme de 3 semaines de concertation.

« Cet accord de coopération n'est pas neutre, dix élus de gauche et de droite ont réfléchi ensemble à une vision d'agglomération, c'est un accord riche et profond permettant des marges de manœuvre.

Avec cet accord qui tient compte de l'équilibre politique de l'agglomération, la Cub rentre dans un nouvel âge ».

C'est ainsi que le président a présenté cet accord en Conseil le 18 avril, lors duquel ont été élus président et vice-présidents (voir la liste page 5 de ce journal). En développant les dossiers clefs de la mandature qui commence, il a insisté sur le rôle renforcé des maires de l'ensemble des 27 communes et sur la vision globale de l'agglomération. « Respect de l'accord de coopération et volonté de faire bouger les choses », tel est l'état d'esprit avec lequel le président Vincent Feltesse aborde les 6 années à venir.

Concertation et communication : à la pointe de cette nouvelle mandature

Les grands projets vont faire l'objet de concertations poussées auprès des habitants et commencées très en amont par des moyens très variés (voir en page 30 de ce journal). Les informations sur tout ce qui touche à la vie quotidienne des habitants vont être par ailleurs plus développées.

Un programme varié et ambitieux pour cet accord de coopération

Vingt-sept communes pour une grande métropole européenne qui sait aussi rester au plus près des attentes et des préoccupations de son territoire.

Décentralisation accrue vers les communes

Les maires, qui siègent tous au Bureau, auront un rôle renforcé sur le quotidien et signeront des contrats de co-développement avec la collectivité. Les circonscriptions de la Cub deviendront des antennes de proximité (cf. article page 20 de ce journal). Et décision non négligeable : les enveloppes pour la voirie locale seront doublées.

Vision d'agglomération européenne

Une vision de projets qui feront de la métropole une des 20 premières de l'Europe ! Au programme : le quartier d'affaires internationales « Euratlantique » (autour du quartier Belcier et de la gare Saint-Jean) avec l'arrivée de la LGV, le pont Jean-Jacques Bosc et les aménagements de l'entrée Sud de l'agglomération. Sans oublier l'implication de la Cub dans le projet Bordeaux 2013 et la création d'une grande salle de spectacle (décision qui sera prise dès l'été 2008).

Défis pour l'emploi

Rendre la métropole attractive pour permettre son développement économique avec des actions multiples : accueil des entreprises, développement des nouvelles économies, soutien à l'université… et bien sûr poursuite de l'aménagement de zones d'activité.

Poursuite d'une politique de déplacements doux

Une stratégie très développement durable : lancer la troisième phase des transports en commun en site propre (tram/bus) et la quatrième ligne de tram, développer l'intermodalité, accélérer la mise en place d'aménagements cyclables.

Montée en puissance du logement social

Une attention toute particulière continuera à être portée au développement du logement social en favorisant également l'accession à la propriété. Incontournable : une maîtrise plus soutenue du foncier.

Saine gestion de l'argent public

Le choix d'un financement pertinent, moins onéreux qui fera l'objet d'un suivi renforcé des budgets par la Cub et par les communes. Dans ce but seront également élargis l'audit des délégations de service public et régies, la recherche maximum de subventions extérieures (État, Région, Département), sans oublier en dernière instance le recours maîtrisé à l'emprunt.

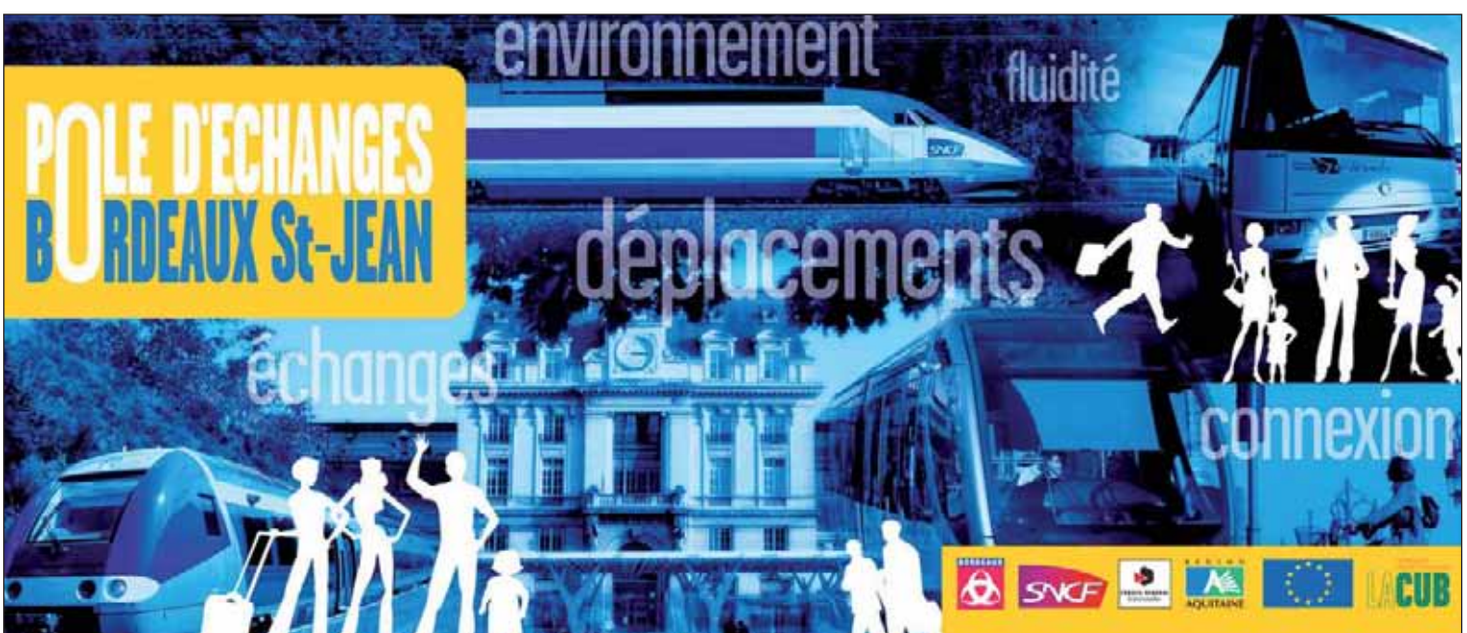

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

27 COMMUNES ENSEMBLE, C'EST UNE FORCE

Les maires des 27 communes de la Cub

Maire : Michel HÉRITIÉ

AMBARÈS-ET-LAGRAVE

Michel Héritié entame un second mandat de maire après son élection en juillet 2004 suite à un scrutin anticipé. Ce cadre administratif, âgé de 52 ans est membre du Parti Socialiste. La rénovation urbaine des quartiers des Érables et Bel Air, et l'aménagement du centre bourg seront au cœur de l'action municipale pour cette mandature.
Six années qui seront mises à profit pour édifier à la fois une maison de retraite médicalisée, une salle multidisciplinaire culturelle et une nouvelle salle de sports. La création d'un pôle Economie-Emploi permettra à terme de faciliter les relations entre les acteurs respectifs que sont les demandeurs d'emploi, les partenaires institutionnels et les entreprises.

1ère adjointe : Nicole KORJANEVSKI - Conseil de communauté : 2 représentants

Contacts (Mairie)
18, place Victoire - 33440 AMBARÈS-ET-LAGRAVE
Tél. 05 56 77 34 77 - Fax 05 56 77 34 78
E-mail : mairie@ville-ambaresetlagrave.fr - Site Internet : www.ville-ambaresetlagrave.fr

Maire : Maurice PIERRE

AMBÈS

Maurice Pierre, 63 ans, membre du Parti Socialiste, retraité de l'éducation nationale, renouvelle son mandat depuis 1983. Cette nouvelle mandature sera marquée par la mise en chantier d'un ensemble d'habitations de 600 logements du T1 au T5 pour un public de primo accédant.
Ces réalisations seront agrémentées d'une zone de commerces de proximité accompagnés d'espaces verts. La RD113 étant empruntée par 700 camions par jour, un rond-point situé à l'intersection du chemin de Piétru et de la rue Saint-Exupéry sécurisera et modernisera cet axe. Bordée par la Garonne et la Dordogne, la commune va aussi mettre l'accent sur le tourisme fluvial en développant notamment les chemins de randonnées.

1er adjoint : Gilbert DODOGARAY - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
Place du 11 Novembre - 33810 AMBÈS
Tél. 05 56 77 11 35 - Fax : 05 56 77 03 92
E-mail : internet@mairie-ambes.fr - Site Internet : www.mairie-ambes.fr

Maire : Françoise CARTRON

ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX

Françoise Cartron, membre du Parti Socialiste, élue depuis 1995, entame à 59 ans son troisième mandat consécutif en qualité de maire. Pour cette nouvelle mandature trois priorités : la poursuite et l'amplification de la démarche Agenda 21, inscrite dans tous les projets municipaux, le réaménagement complet du centre bourg comportant la création d'une zone 30 avec la mise en sécurité des abords des écoles et l'aménagement des pistes cyclables, et pour finir, la troisième priorité concernera l'aménagement de la zone d'activités Naudin-Bernat permettant la création de nombreux emplois et la requalification du site (signalétique-voirie).

1er adjoint : Patrick PORCHERON - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
10, avenue Desclaux - 33370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX
Tél. 05 56 38 50 50 - Fax 05 56 38 50 68
E-mail : mairie.artigues@fr.oleane.com - Site Internet : www.mairie-artigues-bordeaux.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Jean-Pierre TURON

BASSENS

Membre du Parti Socialiste, Jean-Pierre Turon, 66 ans, professeur agrégé à la retraite, entame son second mandat de maire. Durant les six années à venir, le centre bourg de Bassens va changer de physionomie avec une restructuration profonde des lieux comprenant un plan de circulation modifié et d'importants travaux de voirie.
Contribueront également à la revitalisation du bourg : la création d'un pôle emploi, avec permanences d'organisations s'y référant et du club des entreprises, et l'arrivée de commerces de proximité qui avaient peu à peu disparu. La reconstruction d'un gymnase multisports et d'un centre d'activité et d'animation au Bousquet sera effective d'ici la fin 2009.

1er adjoint : Michel HIBON - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
BP 52 - 42, avenue Jean Jaurès - 33563 BASSENS
Tél. 05 57 80 81 57 - Fax 05 57 80 81 58
E-mail : contact@ville-bassens.fr - Site internet : www.ville-bassens.fr

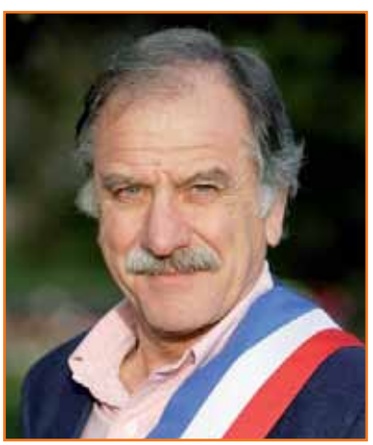

Maire : Noël MAMÈRE

BÈGLES

Ancien journaliste âgé de 59 ans, Noël Mamère, député Vert, entame son quatrième mandat. Poursuivant la modernisation de la ville, il mènera à terme l'importante Opération de Rénovation Urbaine en cours. Proches du tramway, dont la troisième phase rejoindra le nouveau Lycée d'agglomération du sud de Bègles, logements, commerces de proximité et entreprises des Terres Neuves font émerger un nouveau quartier au nord-est de la ville. A deux tours de roue de bicyclette, le Pôle de l'Intelligence environnementale accueille les établissements dédiés au développement durable et à l'écologie, faisant écho au Plan Climat, lancé pour promouvoir les énergies renouvelables, et à la maîtrise des consommations.

1ère adjointe : Isabelle BOUDINEAU - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
77, rue Calixte Camelle - 33130 BÈGLES
Tél. 05 56 49 88 88 - Fax 05 56 49 32 85
E-mail : webmaster@mairie-begles.fr - Site Internet : www.mairie-begles.fr

Maire : Vincent FELTESSE

BLANQUEFORT

Professeur associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et membre du Parti Socialiste, Vincent Feltesse, 41 ans, entame son second mandat. Six années qui verront la mise en place d'un pôle multimodal au niveau de la gare permettant d'alterner différents moyens de transports (tram, train, bus et vélo). Début des travaux en septembre. La création d'un éco-parc au cœur de la Zone Industrielle permettra d'accueillir des entreprises en lien avec l'écologie ou les nouvelles technologies. Avec une plus grande réactivité dans les réponses des services municipaux, la poursuite de la dématérialisation des procédures et la création d'un guichet unique, la vie quotidienne des Blanquefortais sera encore plus améliorée.

1er adjoint : Olivier ÉDANT - Conseil de communauté : 2 représentants

Contacts (Mairie)
12, rue Dupaty - 33290 BLANQUEFORT
Tél. 05 56 95 50 95 - Fax 05 56 95 50 85
E-mail : webmaster@ville-blanquefort.fr - Site Internet : www.ville-blanquefort.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Alain JUPPÉ

BORDEAUX

Elu maire pour la 4ème fois, Alain Juppé, à 62 ans, veut poursuivre l'évolution de Bordeaux entamée en 1995. Cet enfant des Landes, gaulliste de cœur, ancien Premier ministre, voit peu à peu se concrétiser sa vision d'une ville écologique, toujours plus solidaire mais également d'une ville d'initiatives. La gouvernance qu'il a mise en place pour coller au plus près de la réalité des 8 nouveaux quartiers de la ville s'attache autant à développer les places en crèches ou en résidences pour personnes âgées, à porter la candidature au titre de capitale européenne de la culture qu'aux grands projets d'urbanisme. Sur cette voie, il veille à se laisser guider par la modération, dont il fait l'éloge, à l'image de Montesquieu, son inspirateur.

1er adjoint : Hugues MARTIN - Conseil de communauté : 41 représentants

Contacts (Mairie)
Place Pey Berland - 33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 10 20 30 - Fax 05 56 10 21 37
E-mail : infomairie@mairie-bordeaux.fr - Site Internet : www.bordeaux.fr

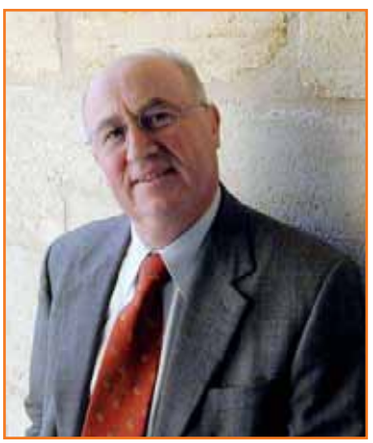

Maire : Jean-Pierre FAVROUL

BOULIAC

Expert judiciaire près la Cour d'Appel et chargé de cours à l'Ecole de Notariat, membre de l'UMP, Jean-Pierre Favroul, 61 ans, occupe la fonction de maire depuis 1982. Il entend mener lors de cette nouvelle mandature un important effort d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg grâce à la mise en valeur d'un ensemble immobilier et la création d'une maison d'accueil pour les associations. Réaménagement aussi pour le Castel de Vialle qui accueillera un centre de loisirs, des bureaux, des salles de réunions et un espace dédié aux associations. Réaménagement enfin de la Zone d'activité économique qui sera valorisée dans un cadre environnemental de qualité : la « Plaine de Bouliac ».

1er adjoint : Dominique ALCALA - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
20, place Camille Hosteins - 33270 BOULIAC
Tél. 05 57 97 18 18 - Fax 05 57 97 18 28
E-mail : mairie@ville-bouliac.fr - Site Internet : www.ville-bouliac.fr

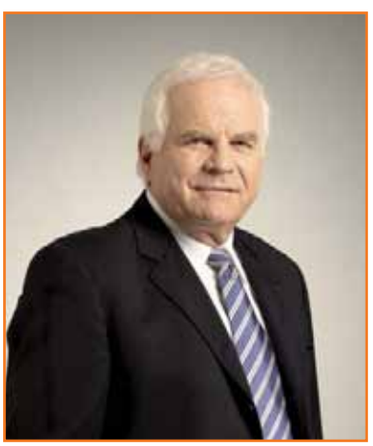

Maire : Bernard SEUROT

BRUGES

Bernard Seurot, sans étiquette, chef d'entreprise âgé de 66 ans, entame son troisième mandat. Objectif : réaliser une médiathèque moderne qui pourra notamment être un outil pédagogique destiné aux écoles. Un pôle d'équipements publics dédié à l'enfance et au sport sera également construit. Il rassemblera une crèche, des écoles élémentaires et maternelles, un centre de loisirs, un gymnase et un terrain de foot. L'ensemble de ces infrastructures sera chauffé au bois dans un souci de développement durable. Le parc Ausone, s'étendant sur plus de 10 hectares deviendra le centre de gravité naturel de la ville en reliant les différents quartiers.

1er adjoint : Lionel ALLEGRIER - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
87, avenue Charles de Gaulle - 33520 BRUGES
Tél. 05 56 16 80 80 - Fax 05 56 16 80 99
E-mail : info@mairie-bruges.fr - Site Internet : www.mairie-bruges.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Franck MAURRAS

CARBON-BLANC

Second mandat pour Franck Maurras, 45 ans, directeur d'association et membre du Parti Socialiste. Regrouper tous les services de l'enfance, telle sera la vocation de la maison de la petite enfance située sur le domaine du Moulin et dont la mise en service est prévue fin 2009. La crèche, la halte-garderie et le service multi-accueil seront ainsi réunis afin d'optimiser les synergies.
Les arts graphiques vont eux investir le château de Brignon qui deviendra un centre culturel avec accueil d'artistes, d'expositions et de conférences. Au niveau esthétique et fonctionnalité enfin, un réaménagement de la voirie est prévu pour une meilleure circulation des piétons et vélos notamment.

1ère adjointe : Jeanine THORE - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
Avenue Vignau-Anglade - 33560 CARBON-BLANC
Tél. 05 57 77 68 68 - Fax 05 56 38 11 92
E-mail : communication@carbon-blanc.fr - Site Internet : www.carbon-blanc.fr

Maire : Alain DAVID

CENON

Alain David, membre du Parti Socialiste et âgé de 58 ans, entame son troisième mandat qui sera marqué par la construction du Rocher de Palmer. Il s'agit de deux salles, dont l'une de 1 200 places debout, et l'autre de 650 assises. Avec comme thématique « Les arts du monde », cette réalisation unique pourrait devenir une référence en France sur ce créneau dès la rentrée 2009.
Promenade, loisirs, parcours découverte et botanique seront les trois grandes définitions du futur parc du Cypressat, près de l'église Saint Romain qui s'étendra sur 20 hectares. Quant au centre-ville de la rue Camille Pelletan jusqu'à la Morlette, il verra l'arrivée de commerces, logements et bureaux.

1ère adjointe : Laïla MERJOUI - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
1, avenue Carnot - 33150 CENON
Tél. 05 57 80 70 00 - Fax 05 57 80 70 68
E-mail : info@ville-cenon.fr - Site Internet : www.ville-cenon.fr

Maire : Christine BOST

EYSINES

Responsable de communication, membre du Parti Socialiste, conseillère générale depuis 2001, Christine Bost, 34 ans, entame son premier mandat de maire, avec une préoccupation : créer un éco quartier à Carès. La ville, tout en préservant la nature écologiquement sensible de ce secteur, envisage la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche et entend privilégier une véritable mixité de l'habitat. L'aménagement du secteur du Bourg visera, lui, à améliorer l'attractivité et la visibilité du quartier.
Le tout, organisé autour d'un parvis central, sera inséré dans un parc à dominante piétonne et paysagère. Enfin, le développement des transports en commun et l'arrivée future du tramway sur la commune est une priorité essentielle.

1er adjoint : Daniel DOUGADOS - Conseil de communauté : 3 représentants

Contacts (Mairie)
Rue Hôtel de Ville - 33320 EYSINES
Tél. 05 56 16 18 00 - Fax 05 56 57 52 64
E-mail : contact@ville-eysines.fr - Site Internet : www.ville-eysines.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Conchita LACUEY

FLOIRAC

Membre du Parti Socialiste et ancienne cadre comptable, Conchita Lacuey, 64 ans, entame un second mandat, dont l'objectif de renouvellement urbain passera par le développement de l'offre de logements diversifiés et de qualité. Au cœur de ce projet la démolition-reconstruction des grands ensembles de la cité Libération, la rénovation des équipements scolaires et la reconstruction du centre commercial de la Gravette. Le Parc des coteaux deviendra le poumon vert de la commune, offrant au gré de ses 400 hectares des balades, un parcours découverte de la botanique et sportif. Quant à la ZAC des quais, elle verra s'installer un village d'artisans au label de Haute qualité environnementale.

1er adjoint : Jean-Louis CALIOT - Conseil de communauté : 3 représentants

Contacts (Mairie)
6, avenue Pasteur - 33270 FLOIRAC
Tél. 05 57 80 87 00 - Fax 05 56 40 80 08
E-mail : accueil@ville-floirac33.fr - Site Internet : www.ville-floirac33.fr

Maire : Michel LABARDIN

GRADIGNAN

Directeur général de l'association Saint-François Xavier Don Bosco, Michel Labardin, 55 ans sans étiquette, est maire depuis 2004. Sa priorité : favoriser l'accession sociale à la propriété dans des programmes de mixité sociale. Ce sera notamment le cas dans un programme de 220 logements conventionnés comprenant 32 maisons individuelles dans le quartier de Favard.
Le centre-ville, de la place Roumégoux à la Poste, s'offrira un lifting avec des voiries sécurisées, de nouveaux logements et commerces, un embellissement urbain et paysager. L'entrée du quartier Malartic autour du gymnase Jehan Buhan sera requalifiée avec la création d'un club house sportif et une restructuration des espaces sportifs et ludiques.

1ère adjointe : Catherine MELUL-ORSONI - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
Allée Gaston Rodrigues - 33170 GRADIGNAN
Tél. 05 56 75 65 00 - Fax 05 56 75 75 69
E-mail : webmaster@ville-gradignan.fr - Site Internet : www.ville-gradignan.fr

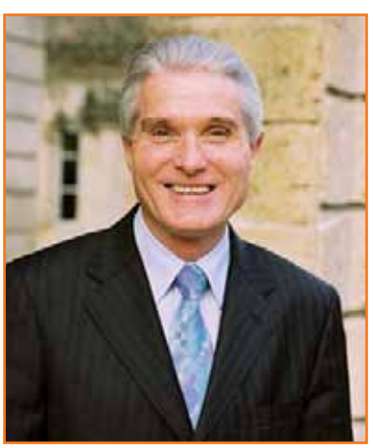

Maire : Patrick BOBET

LE BOUSCAT

Médecin généraliste de 56 ans et membre de l'UMP, Patrick Bobet entame un second mandat sous le signe des grands projets. La construction d'une Maison des associations permettra de regrouper et d'enrichir les échanges des diverses associations de la ville. Un projet de médiathèque est en cours d'élaboration. A vocation culturelle et sociale, ce lieu de diffusion de l'information, du savoir et des technologies du futur sera pensé et conçu pour stimuler les rencontres au cœur de la ville. Enfin, dans le cadre d'un programme pluriannuel déjà entamé lors des travaux du centre-ville, les lignes et les réseaux seront enfouis en vue d'un cadre urbain plus esthétique et sécurisé.

1er adjoint : Bernard JUNCA - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
Place Gambetta - 33110 LE BOUSCAT
Tél. 05 57 22 26 66 - Fax 05 57 22 26 72
E-mail : info@mairie-le-bouscat.fr - Site Internet : www.mairie-le-bouscat.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Bernard LABISTE

LE HAILLAN

Bernard Labiste, retraité de France Télécom, âgé de 64 ans et membre du Parti Socialiste, reconduit son mandat. Objectif : l'implantation d'une épicerie solidaire, dont la finalité est de mettre à disposition des personnes à revenus modestes, des denrées mises en vente à des tarifs en dessous du marché ; la ville prenant en charge la différence de prix.
Le Haillan s'inscrira également dans une démarche d'Agenda 21, œuvrant pour le développement durable à travers la finalisation du PAE du centre bourg où s'érigeront 450 logements et un parc urbain de 6 hectares. Enfin, la rénovation des installations sportives de Bel Air et la construction d'un gymnase mettront le sport au cœur de la ville.

1ère adjointe : Andréa KISS-MANZANERO - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
137, avenue Pasteur - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05 57 93 11 11 - Fax 05 57 93 11 12
E-mail : contact@ville-lehaillan.fr - Site Internet : www.ville-lehaillan.fr

Maire : Ludovic FREYGEFOND

LE TAILLAN-MÉDOC

Au programme de ce nouveau mandat : la culture pour tous, avec la création d'une médiathèque intégrant l'école de musique et un auditorium, l'amélioration constante de l'enseignement par la construction d'un groupe scolaire neuf, le transfert de l'école maternelle du bourg à côté de l'école Tabarly qui sera agrandie, la création d'une Zone d'activités économiques, qui aura pour mission d'attirer de nouvelles entreprises et la poursuite du réaménagement du secteur du Chai ; amélioration des voiries, des réseaux d'eau pluviale et du tout à l'égout, traitement des terrains insalubres, construction de bâtis pavillonnaires à loyers modérés.

1er adjoint : Christian SAINT-LOUBERT - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
Place Michel Réglade - 33320 LE TAILLAN-MÉDOC
Tél. 05 56 35 50 60 - Fax 05 56 35 50 61
E-mail : mairie@taillan-medoc.fr - Site Internet : http://www.taillan-medoc.fr

Maire : Jean TOUZEAU

LORMONT

Troisième mandat consécutif pour Jean Touzeau, cadre administratif de 58 ans, membre du Parti Socialiste. Cette nouvelle mandature sera marquée par la création d'un nouveau quartier d'habitat, en lieu et place d'une ancienne usine, prochainement détruite. Ce quartier baptisé La Ramade se verra doté d'un nouveau schéma de voirie favorisant l'ouverture sur la ville et ses fonctionnalités. Afin de faciliter et simplifier les démarches des usagers de la commune, une Maison de la solidarité rassemblera bientôt en cœur de ville, dans un même lieu, les services sociaux du Conseil général et de la ville. Le collège Montaigne, regroupant plus de 800 élèves, s'offrira quant à lui un profond lifting.

1ère adjointe : Josette BELLOQ - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
1, rue André Dupin - 33310 LORMONT
Tél. 05 57 77 63 27 - Fax 05 57 77 63 28
E-mail : mairie@ville-lormont.fr - Site Internet : www.lormont.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Michel SAINTE-MARIE

MÉRIGNAC

Membre du Parti Socialiste et âgé de 69 ans, Michel Sainte-Marie, professeur de mathématiques et de physique-chimie à la retraite est maire de Mérignac depuis 1974. Durant les six années à venir, la cité se dotera d'un vrai centre-ville, bouleversé depuis l'arrivée du tramway et l'ouverture de la médiathèque. Elle favorisera aussi une démarche de développement durable avec la création d'éco-quartiers.
La concrétisation de l'aéroparc, le futur parc scientifique et industriel, destiné à accueillir des entreprises de haute technologie sera l'autre grand chantier d'un maire qui entend aussi renforcer la démocratie locale en créant un Conseil communal de développement et de concertation.

1er adjoint : Bernard LE ROUX - Conseil de communauté : 11 représentants

Contacts (Mairie)
60, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 MÉRIGNAC
Tél. 05 56 55 66 00 - Fax 05 56 55 66 02
E-mail : contact@merignac.com - Site Internet : www.merignac.com

Maire : Béatrice de FRANÇOIS

PAREMPUYRE

Premier mandat pour Béatrice de François, 52 ans, cadre commerciale et membre du Parti Socialiste. Projets : intensification des actions liées au développement durable et mise en place d'un Agenda 21 ; un centre de loisirs pour les 6/11 ans (afin de remplacer les installations en préfabriqués) ; une école multisports (passerelle entre le milieu scolaire et les clubs sportifs) ; un centre social (porteur d'actions complémentaires à celles du CCAS) ; mise en place de nouvelles manifestations culturelles et de loisirs (salon du livre de la nature et du développement durable, forum des métiers et de l'emploi…), d'un conseil de Sages (afin de valoriser l'expérience des seniors) et de comités de quartiers (lieux de démocratie participative).

1er adjoint : Alain ROSSIGNOL - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
1, avenue Philippe Durand Dassier - 33290 PAREMPUYRE
Tél. 05 56 95 56 20 - Fax 05 56 95 56 10
E-mail : ville@mairie-parempuyre.fr - Site Internet : www.parempuyre.fr

Maire : Jean-Jacques BENOÎT

PESSAC

Jean-Jacques Benoît, 59 ans, enseignant et membre du Parti Socialiste, entame son premier mandat. Des Maisons de l'emploi, de l'entreprise et de l'insertion, des associations et des solidarités constitueront le futur pôle de services au public.
Objectifs : regrouper en un lieu unique les services à la personne pour faciliter la vie des Pessacais, dynamiser le cœur de ville et créer un véritable lieu de rencontre des associations pessacaises. La Halle des Sports de Bellegrave sera rénovée pour devenir un Espace sport-événement d'accueil de manifestations sportives de 1 000 à 1 500 places. La ligne B du tramway sera portée jusqu'à l'Alouette, avec la création d'un second pôle intermodal.

1er adjoint : Jean-Louis HAURIE - Conseil de communauté : 10 représentants

Contacts (Mairie)
Place de la Ve République - 33600 PESSAC
Tél. 05 57 02 20 20 - Fax 05 57 02 20 19
E-mail : courrier@mairie-pessac.fr - Site Internet : www.mairie-pessac.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Maire : Christophe DUPRAT

SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC

Après son arrivée en décembre 2005 au poste de maire lors d'élections anticipées, Christophe Duprat entame aujourd'hui un second mandat. Âgé de 43 ans et membre de l'UMP, il se consacre exclusivement à la mairie avec en projet la construction d'un second groupe scolaire HQE dans la forêt regroupant des classes de maternelles, primaires et accueils périscolaires dont l'ouverture est fixée à la rentrée 2009.
Toujours axée vers la jeunesse, l'équipe municipale va ouvrir une autre crèche pour répondre aux besoins de la population. Enfin, Christophe Duprat, outre la fin de l'aménagement du centre bourg, qui sera redynamisée pour en faire un plus grand lieu de vie et d'échanges, entend aussi édifier une salle culturelle.

1er adjoint : Bernard BARBEAU - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
Route Joli Bois - 33160 SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC
Tél. 05 56 70 15 15 - Fax 05 56 95 92 90
E-mail : info@saint-aubin-de-medoc.fr - Site Internet : www.saint-aubin-de-medoc.fr

Maire : Pierre SOUBABÈRE

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Âgé de 67 ans et retraité de la SNCF, Pierre Soubabère, membre du Parti Socialiste, entame son second mandat. D'ici au 1er juillet 2009, un centre de loisirs de 500 m² et une résidence pour personnes âgées seront construits en plein centre bourg. Le centre de loisirs sera composé de deux bâtiments distincts et réservés aux enfants de 3 à 12 ans.
Quant à la résidence pour seniors, attenante au centre de loisirs, elle comprendra 18 maisons de plain-pied. Ces deux réalisations, opérationnelles au même moment, donneront au complexe un côté multigénérationnel. Les services municipaux, eux, pourront profiter du réaménagement d'un ancien entrepôt et investir un ensemble de bâtiments remis à neuf.

1er adjoint : Yves CHEMINEAU - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
7, place de la Mairie - 33440 SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND
Tél. 05 56 77 43 11 - Fax 05 56 77 40 28
E-mail : mairie-st-louis-montferrand@wanadoo.fr

Maire : Serge LAMAISON

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

Membre du Parti Socialiste et âgé de 61 ans, Serge Lamaison, qui est maire depuis 1983 entend créer un centre multi-accueil dans le quartier d'Hastignan en plein développement. Cet espace polyvalent accueillera des services dirigés vers la petite enfance et les parents et les personnes âgées, sans oublier l'annexe de la médiathèque et les associations.
La ville ayant une histoire liée à l'activité poudrière, un musée de la poudre et des poudriers liera passé et présent. La politique d'espaces naturels développera 50 nouveaux hectares dévolus à la promenade, aux loisirs et à la vie quotidienne. Le centre de compostage de déchets verts, le logement social et l'activité économique compléteront le projet.

1er adjoint : Jean-Luc TRICHARD - Conseil de communauté : 4 représentants

Contacts (Mairie)
Place de l'Hôtel de ville - 33160 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Tél. 05 56 57 40 40 - Fax 05 56 57 40 57
E-mail : mairie-infos@saint-medard-en-jalles.fr - Site Internet : www.saint-medard-en-jalles.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

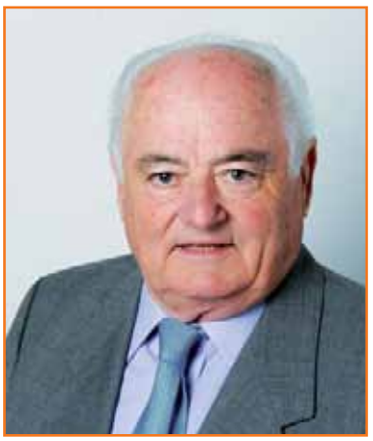

Maire : Claude SOUBIRAN

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Sans étiquette politique, Claude Soubiran, 72 ans, ancien attaché commercial de Citroën en retraite, entame un troisième mandat. Durant les six années à venir, le maire entend favoriser la construction d'immeubles au cœur de la cité, des bâtiments qui créeraient, dans cette commune de 1 050 habitants, près de 600 logements.
La demande de PAE a été déposée pour que ce projet prenne forme dans les meilleurs délais. Pour les sportifs et les promeneurs du dimanche, un parcours de santé autour de l'étang est aménagé. Des études sont en cours pour améliorer l'assainissement de la commune ainsi que pour l'évacuation des eaux de pluie. Des travaux sont aussi prévus pour le recalibrage de la Jalle des Toureils.

1er adjoint : Alain SCHMALTZ - Conseil de communauté : 1 représentant

Contacts (Mairie)
2, avenue Paul Princeteau - 33440 SAINT-VINCENT-DE-PAUL
Tél. 05 56 77 56 60 - Fax 05 56 38 85 56
E-mail : mairie.svp33@wanadoo.fr

Maire : Alain CAZABONNE

TALENCE

Alain Cazabonne, Modem, imprimeur âgé de 63 ans, a placé cette nouvelle mandature sous le signe de la solidarité, de l'épanouissement de chacun et de l'équilibre. Le quartier de Thouars verra ainsi l'édification d'un nouveau pôle de vie collective fonctionnel début 2011. Il regroupera les services liés à la famille, la santé, au droit et à l'animation collective et sociale. En centre-ville, les nouveaux locaux de l'école de musique accueilleront élèves et public dans les meilleures conditions pour favoriser découverte, apprentissage et diffusion de la musique. Dans les quartiers nord, l'accent sera mis sur la création et l'aménagement de nombreuses places de stationnement et l'extension de zones bleues contrôlées automatiquement.

1er adjoint : Patrick VILLEGA-ARINO - Conseil de communauté : 7 représentants

Contacts (Mairie)
Rue du Professeur Arnozan - 33400 TALENCE
Tél. 05 56 84 78 33 - Fax 05 56 84 78 25
E-mail : info@mairie-talence.fr - Site Internet : www.mairie-talence.fr

Maire : Patrick PUJOL

VILLENAVE-D'ORNON

Patrick Pujol, technicien aéronautique, est maire depuis 1995. Entouré d'une équipe municipale issue en partie de la société civile, jeune et compétente, son action repose sur la maîtrise des finances municipales - non-augmentation des impôts depuis 11 ans -, sur la construction d'équipements structurants, tant à destination des jeunes enfants, que des sportifs ou du développement de la vie culturelle, et sur la mise en place de nouveaux services à la population. Dans les 6 prochaines années son action se portera en partie sur la réalisation du PAE avec la création de 450 logements dans un quartier éco exemplaire, l'aménagement des berges de la Garonne et de la ZPENS, ainsi que sur la création d'une Maison de l'emploi et de l'insertion.

1er adjoint : Michel POIGNONEC - Conseil de communauté : 5 représentants

Contacts (Mairie)
Rue du Professeur Calmette - 33140 VILLENAVE-D'ORNON
Tél. 05 56 75 69 00 - Fax 05 56 75 69 16
E-mail : communication@mairie-villenavedornon.fr - Site Internet : www.mairie-villenavedornon.fr

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Collectivités territoriales : chacun ses compétences

Déléguées par l'État via différentes lois, les compétences des collectivités sont territoriales et thématiques. Les communes, les communautés urbaines, les départements et les régions ont tous des domaines d'action spécifiques, avec parfois cependant quelques compétences partagées.

Communes

Le maire, officier de police judiciaire, exerce pour le compte de l'État, l'état civil (acte de naissance, mariage, livret de famille…). Il organise également les élections.

La commune a des compétences propres allant de la voirie à l'action sociale, en passant par l'urbanisme, la gestion des écoles primaires, des garderies, crèches et foyers de personnes âgées, la culture (musées, bibliothèques, conservatoires…).

Certaines de ces compétences peuvent être confiées à la Cub ou partagées avec elle dans le cadre de l'intercommunalité.

C'est le cas de la voirie communale, de l'aménagement des logements sociaux, zones d'activités, de l'assainissement ou de la collecte…

Les élections municipales ont lieu tous les six ans. Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct au scrutin de liste à deux tours.

Conseil général

Les compétences du Département « Gironde » sont de différentes natures :

- l'action sociale (aide sociale à l'enfance, aux handicapés, aux personnes âgées, insertion sociale et professionnelle - dont le RMI -, l'aide au logement, etc.),
- la protection sanitaire,
- l'aménagement de l'espace et l'équipement (voirie départementale et nationale, ports non autonomes relevant de l'État, aérodromes civils…), organisation des transports routiers et scolaires non urbains…,
- l'éducation, la culture et le patrimoine (gestion des collèges : construction, réparation et fonctionnement).
- l'équipement des zones rurales.

Renouvelés par moitié tous les trois ans lors des élections cantonales, (une moitié au moment des élections municipales, l'autre en même temps que les régionales), les conseillers généraux sont élus pour six ans au suffrage universel direct.

Conseil régional

Les missions de la Région « Aquitaine » s'exercent sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne en matière :

- de développement économique, d'aménagement territorial et de planification (contrat de plan État-Région, schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, schéma régional de transport, gestion des TER…),
- d'éducation, de formation professionnelle et de culture. La construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes relèvent notamment, à ce titre, des régions.

Les conseillers régionaux sont élus pour six ans à la proportionnelle au scrutin de liste majoritaire à deux tours.

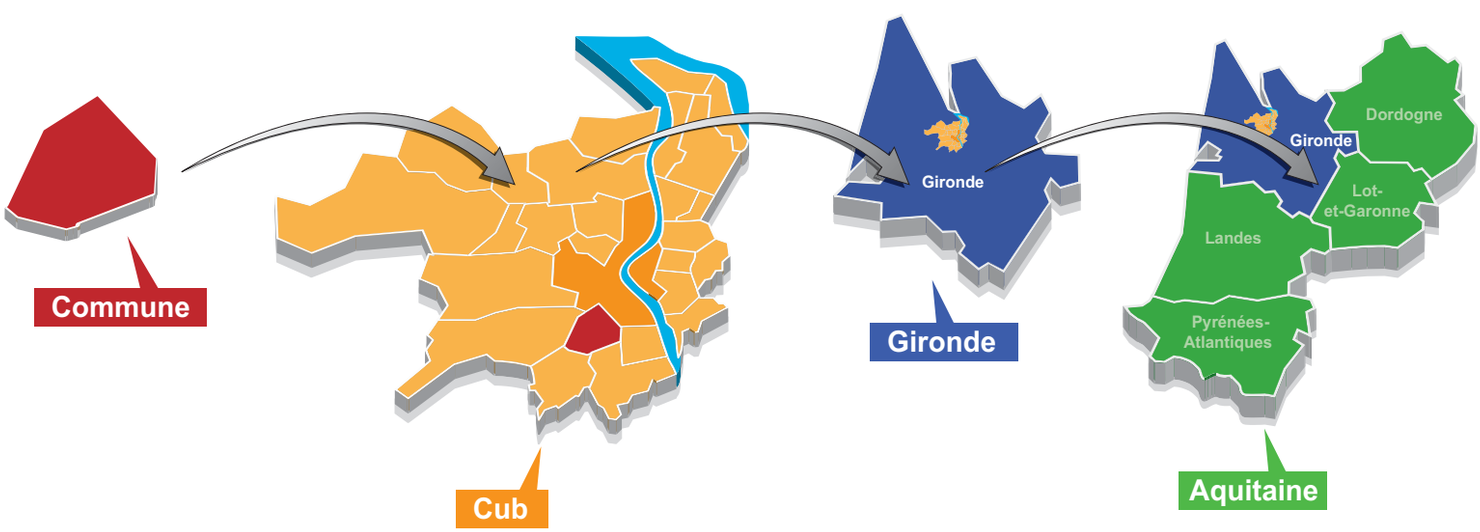

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

La Cub : de grandes compétences appuyées sur six pôles

Sur le plan juridique, la Communauté urbaine de Bordeaux est ce qu'on appelle un Etablissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Les EPCI exercent des compétences précises qui leur sont dévolues par la loi ou déléguées par leurs communes membres. Les quatre grands terrains d'action de la Cub sont ainsi : le développement économique, les transports et déplacements, le développement urbain et l'environnement. Sur le plan économique, la Cub travaille à rendre son territoire dynamique et attractif au niveau de l'emploi. Cela consiste, par exemple, à mettre en valeur et à aménager des zones d'activités et des sites universitaires, à faciliter l'implantation et le développement des entreprises, à défendre des programmes d'équipements structurants…

Côté transports et déplacements, l'enjeu est de concilier service rendu aux usagers et gestion durable. La Cub définit et met en application la politique des transports qui va du développement des réseaux tram et bus à la régulation de la circulation en passant par l'offre en parcs de stationnement, le partage de la rue ou l'entretien et l'aménagement de la voirie. C'est via le Plan local d'urbanisme (PLU) et le Plan local de l'habitat (PLH) que la Cub assure, ensuite, l'amélioration de l'habitat et le développement urbain. On touche ici à l'extension et à la réhabilitation des zones d'habitat ainsi qu'à l'aménagement des espaces publics. Appréhendée sous l'angle prioritaire du développement durable, enfin, la gestion de l'environnement englobe non seulement la gestion des déchets (collecte, bien sûr, mais aussi et surtout recyclage, valorisation et élimination), de l'eau (approvisionnement, assainissement, lutte contre les inondations), des espaces naturels (préservation, mise en valeur), mais aussi la promotion des modes de déplacement que l'on dit joliment « doux ».

L'éventail de ces compétences, qu'elles soient exclusives ou partagées avec ses communes membres, offre ainsi à la Cub un pouvoir considérable sur le devenir de son territoire. Intervenant à tous les stades dans ses domaines attitrés, la Communauté urbaine a finalement la triple mission d'imaginer la ville, de la construire et de la gérer. Cela, bien sûr, ne se fait pas d'un coup de baguette magique : six pôles administratifs et près de 2 600 personnes œuvrent à ce projet.

A côté des trois grands pôles (Administration et foncier, Finances, Ressources et Conseil) qui assurent le fonctionnement général de la Cub, les trois autres que sont le pôle Développement économique, le pôle Aménagement urbain et Habitat et le pôle Opérationnel ont des domaines d'action spécifiques dont les administrés mesurent chaque jour l'importance. C'est au sein de ces pôles qu'on trouve par exemple la direction des Coopérations territoriales et de l'Attractivité internationale, la direction Accueil des entreprises, la direction du Développement urbain et de la Planification (qui gère les PLU, PLH et autres projets urbains), la direction des Déplacements urbains, celles du Développement durable et de l'Écologie urbaine, des Grands travaux, de la Voirie (équipement et entretien du réseau de voirie communautaire), de l'Eau et de l'Environnement (collecte des déchets et gestion des centres de recyclages)…

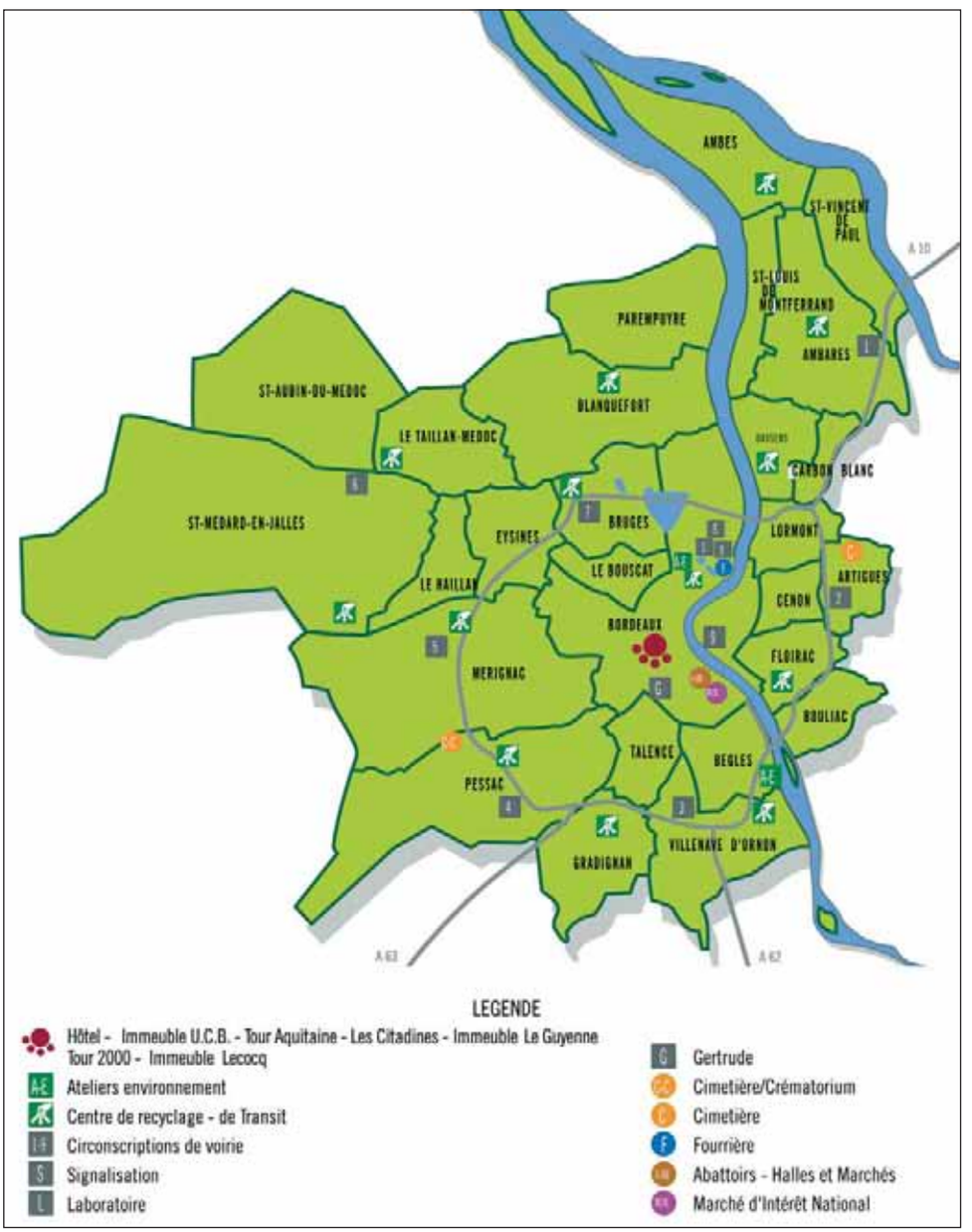

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES*

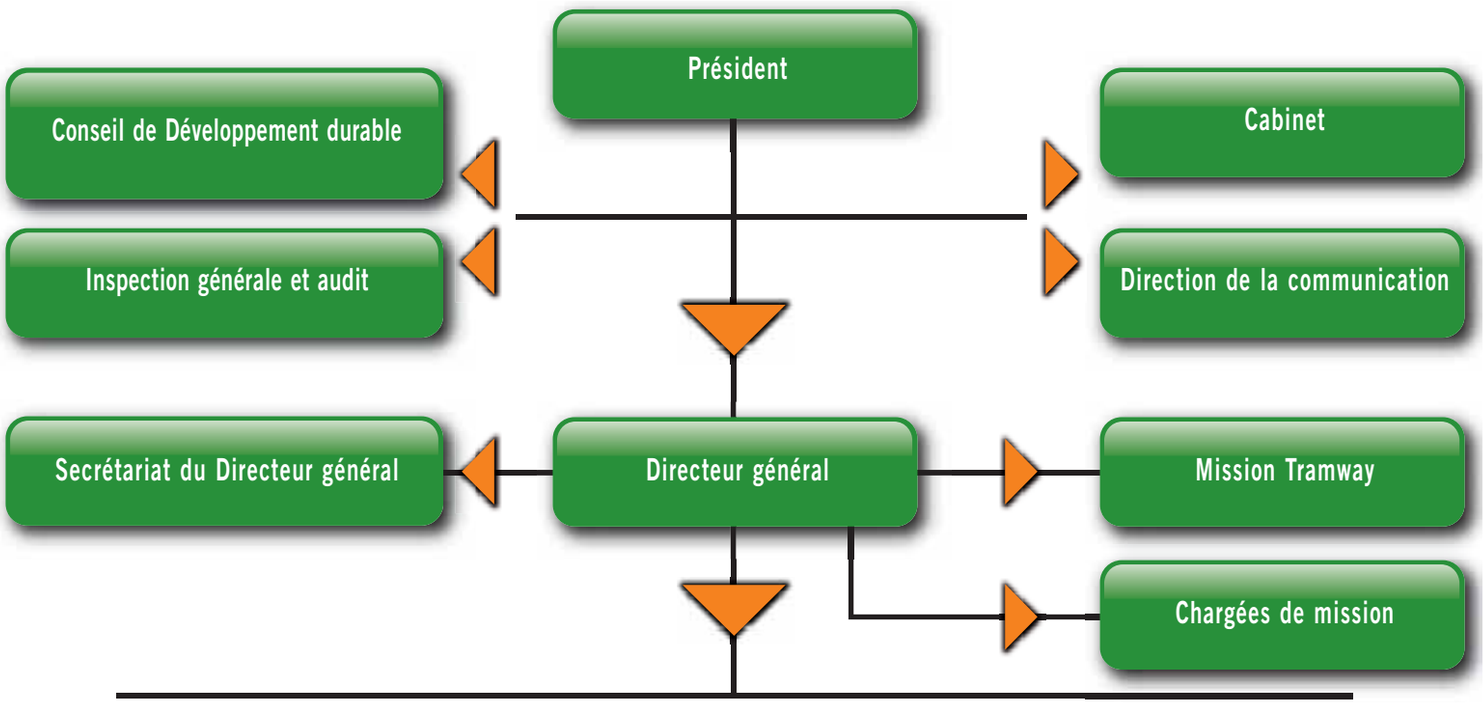

Pôle Développement Économique	Pôle Aménagement urbain et habitat	Pôle Opérationnel	Pôle Administration et foncier	Pôle Finances	Pôle Ressources et conseil
Directeur général adjoint	Directeur général adjoint Adjoint au chef de pôle Adjoint au chef de pôle	Directeur général Services techniques	Directeur général Adjoint	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint
Direction Coopérations territoriales et de l'attractivité internationale Direction Accueil des entreprises Direction Projets économiques Service Abattoir, marchés	Direction Développement urbain et planification Direction Développement opérationnel et aménagement Direction Déplacements urbains Direction Développement durable, écologie urbaine Direction Données géoréférencées	Direction Grands travaux adjoint au chef de pôle Direction opérationnelle Voirie, circulation et proximité Direction opérationnelle Eau assainissement Direction opérationnelle Environnement	Direction de l'Action foncière Direction centrale des Achats et marchés Direction Juridique archives documentation Direction des Assemblées et du courrier général Direction Services publics externes Service Logistique hôtel communautaire	Direction des Finances Direction Prospective, planification et programmation financières Direction Utilisation des aides publiques, études fiscales et financières	Mission Evaluation prospective qualité conseil Direction Ressources humaines Direction Systèmes information Direction Moyens généraux Régie d'exploitation des restaurants

* Au 01/04/2008.

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

NEUF CIRCONSCRIPTIONS DE VOIRIES

Vers des pôles de proximité

Jusque-là dédiées à la stricte gestion de la voirie, les circonscriptions de la Cub pourraient voir, dans un avenir proche, leurs compétences élargies à des domaines tels que le développement économique, les déplacements, l'aménagement et l'urbanisme.

Des circonscriptions de voirie plus proches des usagers.

Soucieuse, de se rapprocher à la fois des administrés et des municipalités, la Communauté urbaine vient d'initier l'expérimentation d'un nouveau concept qui pourrait aboutir à la création de sortes de pôles de proximité.

Elues sites test, les deuxième (Artigues-près-Bordeaux), quatrième (Pessac) et sixième (Le Taillan-Médoc) circonscriptions vont être amenées à relayer les politiques et orientations communautaires, informer les usagers et municipalités des aménagements du territoire ainsi qu'à coordonner les différentes interventions des services.

Dans un mouvement de déconcentration, les trois circonscriptions pilotes vont également accroître la proximité directe du service aux usagers en surveillant plus activement le domaine public et en guettant, notamment, d'éventuels dysfonctionnements.

Sur le plan de la conduite des opérations, les circonscriptions-test sont également dotées de compétences nouvelles. Elles assistent ainsi certaines directions communautaires (direction du Développement opérationnel et Aménagement, direction des Projets économiques…) dans leur mission d'aménagement et coordonnent l'action des différentes directions. Faisant valoir leur expertise et leur connaissance du territoire, elles peuvent influer sur l'orientation des aménagements à réaliser. Habilitées, encore, à donner leur avis sur la délivrance des permis de construire, elles vérifient les méthodes mises en œuvre après remblayage des tranchées afin d'assurer la pérennité de la voirie pour le compte des gestionnaires des réseaux. Si l'expérience est concluante, les circonscriptions feront à la fois mieux partager les enjeux des politiques publiques et des grands projets communautaires aux communes et populations, et mieux comprendre, en interne, les territoires de la Cub. Elles deviendront, à terme, de véritables référents territoriaux pour le compte de la Communauté urbaine.

Les circonscriptions

1ère Circonscription
Rue de la Commanderie des Templiers
33440 Ambarès-et-Lagrave
05 57 80 79 00

2ème Circonscription
Avenue de Virecourt
33370 Artigues-près-Bordeaux
05 56 40 64 00

3ème Circonscription
15, rue Yvon Mansencal
33140 Villenave-d'Ornon
05 56 87 75 50

4ème Circonscription
4, rue Gutenberg - Parc industriel
33600 Pessac
05 56 07 74 00

5ème Circonscription
90, avenue des Marronniers
33700 Mérignac
05 57 92 79 50

6ème Circonscription
Allée du Poujeau de la Galle
33320 Le Taillan-Médoc
05 56 70 69 50

7ème Circonscription
4, avenue de Terrefort
33520 Bruges
05 57 93 60 00

8ème Circonscription
47, cours Dupré de Saint-Maur
33300 Bordeaux
05 57 19 62 00

9ème Circonscription
39, quai Deschamps
33100 Bordeaux
05 56 40 63 00

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

CENTRES DE RECYCLAGE

Toujours plus

Souvent montrée en exemple au niveau national, la gestion des déchets par la Cub continue d'améliorer son service dans le sens d'un recyclage optimisé.

La collecte des ordures ménagères se fait via les bacs gris d'une à six fois par semaine, selon les communes et secteurs. Elle s'assortit d'une collecte sélective initiée en porte-à-porte en 2002 à Mérignac et Pessac et désormais proposée sur quasi-tout le territoire communautaire. Des bacs verts contenant la part recyclable des déchets ménagers sont ramassés une fois par semaine.
L'hyper centre de Bordeaux ainsi que certains quartiers d'habitat collectif ont été dotés de 140 bacs de proximité operculés qui permettent un dépôt simplifié du tri sélectif. Le verre, rappelons-le, est exclusivement collecté dans les bornes d'apport volontaire. Au sein de cette famille, seuls les bouteilles, flacons et bocaux sont acceptés, dépourvus de leur bouchon et couvercle. Les verres, vases, carafes… n'entrent pas dans le circuit de recyclage.
Pour presque tout le reste (encombrants, déchets verts, gravats…), c'est aux centres de recyclage qu'il faut s'adresser. La Cub en compte quatorze désormais avec celui, modulaire, du quai de Paludate ouvert depuis mai dernier. Il suffit, pour y accéder, d'être doté d'un macaron "Centre de recyclage Cub" à retirer dans les mairies sur présentation d'un justificatif de domicile. A noter que le recyclage s'élargit également côté centres de recyclage.
Les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, produits pâteux tels que peintures ou phytosanitaires, désherbants, aérosols, ou non identifié nécessitant un traitement adapté dans des installations spécifiques) sont désormais récupérés partout sauf à Ambès, Louis Fargues et Paludate. Les déchets électriques ou électroniques (de la cafetière au lave-linge en passant par l'ordinateur) font l'objet d'un tri sélectif dans l'ensemble des centres.

Horaires d'ouverture

7j/7j sauf jours fériés
- Avril à septembre :
  9 h -12 h 30 et 13 h 15 - 19 h 00
- Octobre à Mars :
  9 h -12 h 30 et 13 h 15 - 18 h 00

Sauf pour Ambès qui est ouverte (sauf jours fériés) les lundi, mercredi et vendredi après-midi, le samedi (journée) et le dimanche matin, conformément aux horaires d'été.

Le centre de recyclage de Bruges.

Centres de recyclage

AMBARÈS-ET-LAGRAVE
Avenue Jules Ferry
33440 Ambarès-et-Lagrave
05 56 77 71 32

AMBÈS
22, rue Jean Mermoz - 33810 Ambès
05 56 77 05 54

BASSENS
Rue Franklin - 33530 Bassens
05 56 38 32 46

BLANQUEFORT
Avenue du 11 Novembre 1918
33290 Blanquefort
05 56 95 61 51

BORDEAUX
Boulevard Joliot-Curie
33100 Bordeaux
05 57 53 33 01

BORDEAUX NORD
Cours du Raccordement
33300 Bordeaux
05 56 11 83 60

BORDEAUX PALUDATE NOUVEAU
Quai de Paludate - 33000 Bordeaux
05 56 87 15 95

BRUGES
Rue André Sarreau - 33520 Bruges
05 56 57 90 88

GRADIGNAN
Allée Mégevie - 33170 Gradignan
05 56 75 05 90

MÉRIGNAC
90, avenue des Marroniers
33700 Mérignac
05 56 34 15 06

PESSAC
Avenue de Beutre - 33600 Pessac
05 56 07 17 04

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Avenue de Touban
33160 Saint-Médard-en-Jalles
05 56 05 40 06

LE TAILLAN-MÉDOC
Avenue Molière
33320 Le Taillan-Médoc
05 56 05 71 43

VILLENAVE-D'ORNON
Chemin de Galgon
33140 Villenave-d'Ornon
05 56 87 02 51

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Services gagnants !

En parallèle des grands projets qu'elle définit et réalise, il appartient à la Cub d'assurer un certain nombre de services publics, confiés par les communes qui la composent.

Le réseau Tbc (Tram et bus de la Cub).

Les transports en commun, l'assainissement, les parcs de stationnement, la gestion des ordures ménagères font partie des services que la Cub assure. Deux grandes options s'offrent à elle pour mener à bien ses missions : la régie d'un côté, la délégation de service public de l'autre. Considérée par bien des usagers comme un simple - et obscur - détail de nature juridique, l'alternative a cependant son importance. Dans la régie, la collectivité locale prend en charge elle-même tous les niveaux du service, de sa définition à son exécution. Si le pouvoir de créer, de supprimer ou de définir un service en élaborant son cahier des charges est une chose indélégable, les collectivités ne sont pas tenues d'exécuter elles-mêmes lesdits services. Elles peuvent, selon les termes consacrés, procéder à une « délégation du service public » à un tiers.

L'un des avantages principaux de cette solution est de permettre, quand besoin est, une externalisation de la dépense immédiate (le nouveau parking souterrain, par exemple, sera construit par le prestataire). L'un des atouts majeurs de la régie est de garantir une maîtrise directe et totale du service public.

Organisée au cas par cas, la prestation des services publics qui relèvent de la Cub se fait donc pour partie en régie et pour partie en délégation.

L'enlèvement des ordures ménagères, les travaux de voiries, les abattoirs, le Marché d'intérêt national (MIN) et certains parcs de stationnement (Parcub) sont administrés directement par la Cub.

Les transports en commun, le stationnement (pour partie), l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le très haut débit, l'élimination des déchets ménagers et le réseau de chaleur des Hauts de Garonne sont quant à eux des DSP (Délégations de service public) confiées pour un temps déterminé à des prestataires aux noms familiers des usagers : Véolia / Tbc, Central Park, Urbis Park, Lyonnaise des Eaux, Inolia et autres Astria, Setgi…

Strictement encadrée, la délégation des services publics n'est plus, depuis 1993, laissée au libre-arbitre absolu des collectivités. Un appel d'offres doit être passé et les candidatures examinées par une commission spécifique émanant du Conseil de la Cub. Le contrat de délégation, une fois signé, n'a rien d'un blanc-seing. Des bilans financier et technique passant en amont chaque année sous le regard affûté de l'Inspection générale et Audit, constituée à la Cub en 2005, doivent ensuite être présentés à une Commission consultative des services publics, indépendante de la collectivité.

Les services communautaires en régie

Abattoirs
05 56 85 49 92

MIN (Marché d'intérêt national)
05 56 85 52 75

Parking - Parcub
Gestion de parcs de stationnement sur le territoire de la Cub
05 56 99 50 00

SPANC (Service public d'assainissement non collectif)
05 56 93 65 25

Régie de l'eau industrielle
05 56 99 89 57

Les services communautaires en gestion déléguée

Compostage des déchets verts
BTPS
05 56 70 17 00

Service de l'assainissement et de l'eau
Lyonnaise des Eaux France
05 57 57 20 00

Transports en commun
Tbc - 05 57 57 88 88

Complexe thermique des Hauts de Garonne
Setgi - 05 56 38 55 00

Tri et incinération des ordures ménagères
Astria - 05 57 35 16 80

Réseau fibre optique très haut débit
Inolia - 05 40 08 85 35

Réseau de chaleur “Hauts de Garonne”.

COUPS DE PROJECTEUR BUDGET 2008

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Les questions que vous vous posez… nos réponses !

Qu'apportent concrètement aux habitants les dépenses d'investissement ? *Lire pages 24 à 26*
Quelles sont les recettes du budget de la Cub ? *Lire page 27*
Est-ce que ma commune est « aidée » par la Communauté urbaine ? *Lire page 27*
Ce budget participe-t-il au développement durable de l'agglomération ? *Lire page 28*

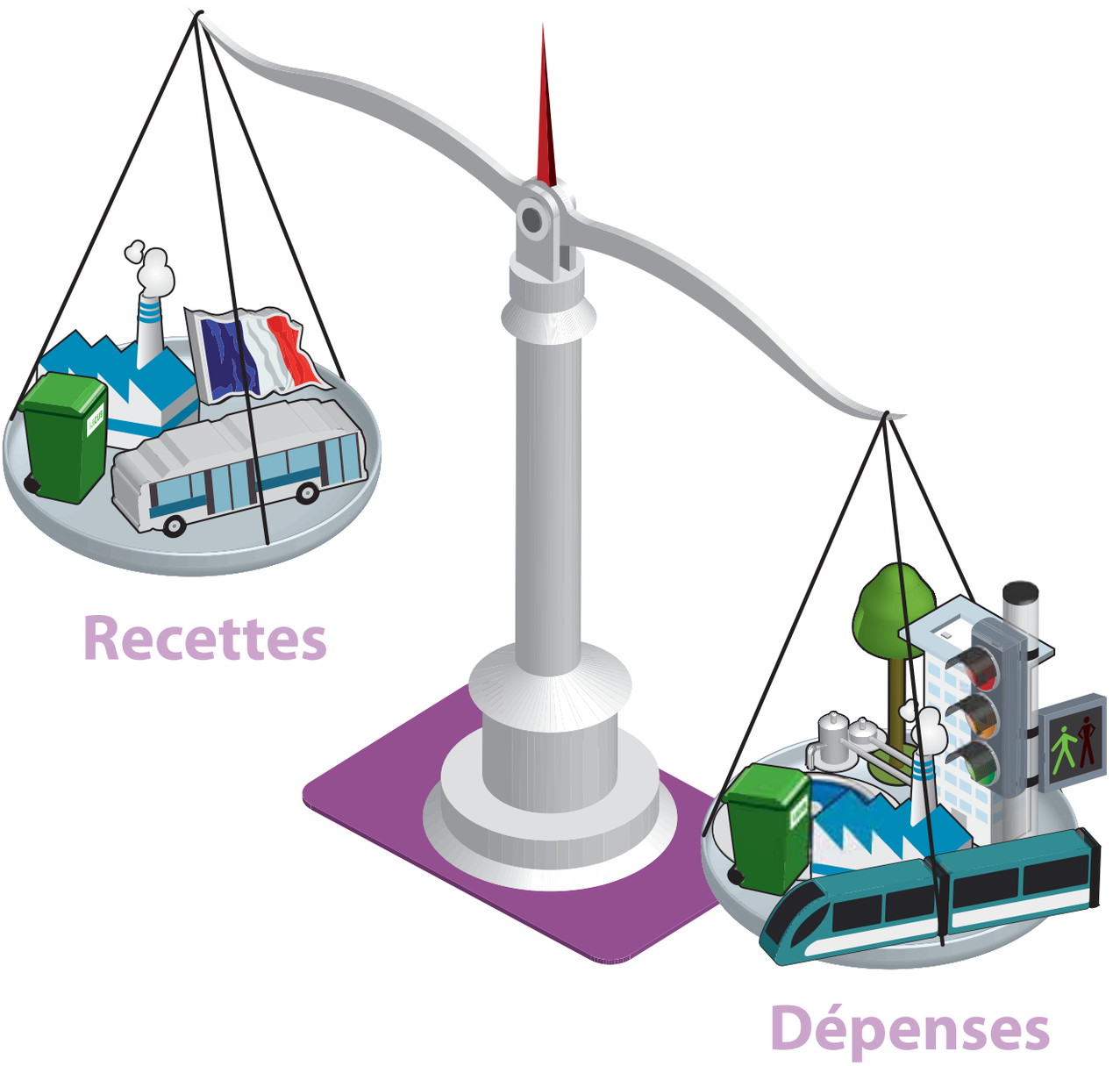

A quoi sert le budget de la Cub ?

Un budget est un document de référence par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses. Le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue du budget d'une famille.

A la Cub, le budget est voté par le Conseil de communauté après examen par les différentes commissions. Le budget 2008 est en cours d'exécution depuis le 1er janvier, mais il peut éventuellement être réajusté en cours d'année, toujours par le biais de décisions modificatives adoptées en Conseil communautaire.

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

COUPS DE PROJECTEUR BUDGET 2008

A quoi correspondent les dépenses dites « d'investissement » ? Qu'apportent-elles concrètement aux habitants de l'agglomération ?

Derrière la notion d'investissement, il y a celle d'aménager et d'équiper le territoire de l'agglomération, et donc de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans la Communauté urbaine.

Il faut distinguer deux types d'investissements. Les premiers, dits « structurants », sont à l'échelle de toute l'agglomération. Il s'agit de grands projets stratégiques, comme la création du tramway ou celle du pont Bacalan-Bastide par exemple. Les seconds présentent un intérêt plus local, comme des travaux de voirie ou d'assainissement dans un quartier.

Découvrez pages 25 et 26, le programme d'équipement 2008 de la Cub en images.

Ce programme d'équipement se monte à 374 millions d'euros.

Ces investissements sont destinés à préserver et à améliorer notre cadre de vie dans tous les aspects de notre vie au quotidien.

Cela concerne principalement les déplacements (transports en commun, voirie, aménagements cyclables), l'environnement (collecte et recyclage des déchets, eau potable, assainissement eaux pluviales et eaux usées, aménagements espaces verts), l'urbanisme et l'habitat (PLU - Plan local d'urbanisme, PLH - Plan local d'habitat, logement social) et le développement économique (aménagement des zones d'activités, accueil des entreprises).

Dépenses : 1,028 709 milliard d'euros

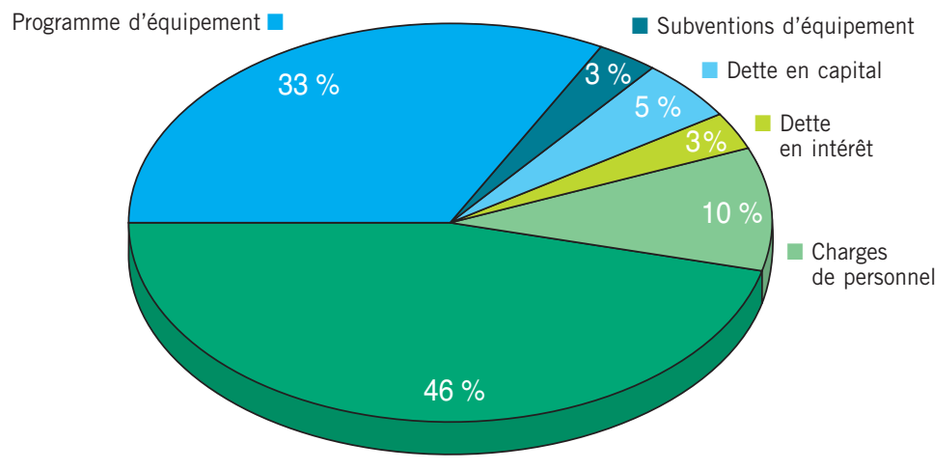

dont SDIS "Service départemental d'incendie et de secours" (5 %) et la charge du réseau de transport (13 %).

Recettes : 1,033 940 milliard d'euros (dont excédent 5,2 millions d'euros)

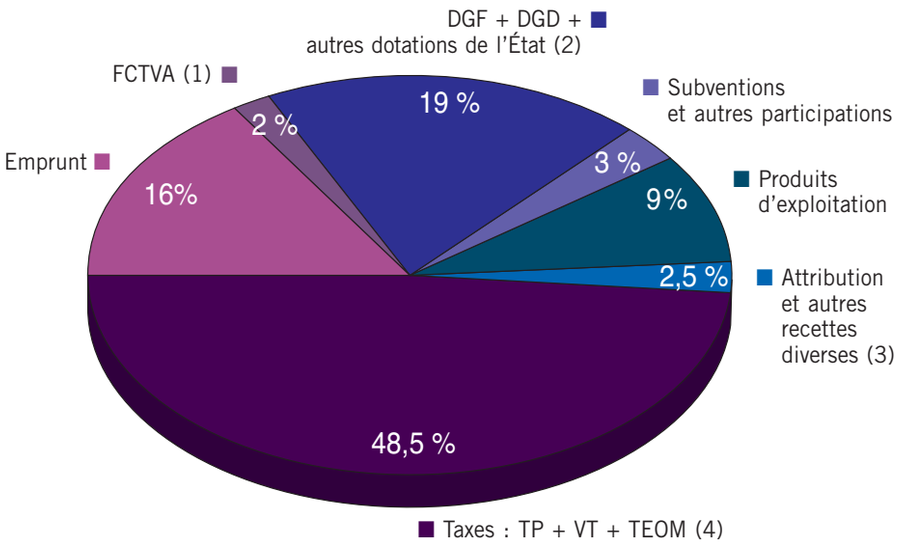

(1) Fonds de compensation de TVA (subvention globale et forfaitaire versée par l'État en fonction des dépenses d'équipements éligibles, payées par la Cub).

(2) Dotation globale de fonctionnement (DGF) et Dotation générale de décentralisation (DGD) + autres dotations de l'État : subventions accordées par l'État.

(3) Poste regroupant des cessions d'actifs (terrains, matériels…) + produits d'exploitation (recettes diverses et variées).

(4) Versement Taxe professionnelle (31 %) + Versement transport (11,5 %) + Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (6,5 %).

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Programme d'équipement de la Cub en images

Pour des transports hors du commun
Déplacements : 213 millions d'euros

103,2 millions d'euros affectés à la 2ème phase du tramway pour l'extension des lignes.

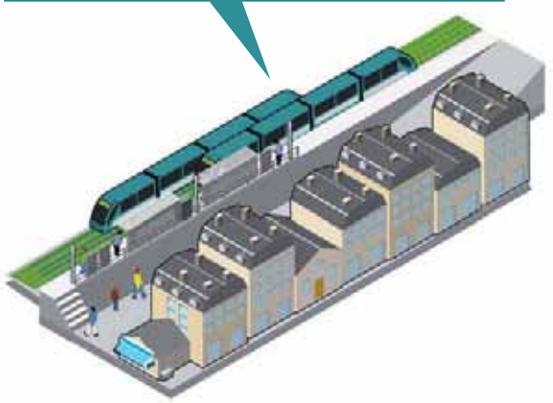

14,6 millions d'euros pour l'amélioration du réseau de bus et le renouvellement de sa flotte.

18,5 millions d'euros pour des travaux concomitants au tramway (aménagement de places, travaux de voiries…).

Un quotidien sain et durable
Environnement : 46,8 millions d'euros

17 millions d'euros pour l'assainissement des eaux usées.
11,5 millions d'euros pour l'assainissement des eaux pluviales.

9,4 millions d'euros pour la collecte des déchets.

3 millions d'euros pour les travaux de branchement d'immeubles de la rive droite au réseau de chaleur des Hauts de Garonne.

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

Programme d'équipement de la Cub en images (suite)

Mieux vivre la ville

Urbanisme et habitat : 64,5 millions d'euros

30,8 millions d'euros pour les Zones d'aménagement concertés (ZAC) et le Programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

14,4 millions d'euros en faveur de la politique de la ville et de l'habitat (habitat de qualité, construction de logements sociaux…).

14 millions d'euros d'investissement de maîtrise foncière (achat de terrain pour préparer l'avenir).

L'attractivité au service de l'emploi

Développement économique : 31,1 millions d'euros

23,4 millions d'euros pour l'emploi (dont 19,7 millions d'euros pour des sites à aménager, à développer ou à requalifier).

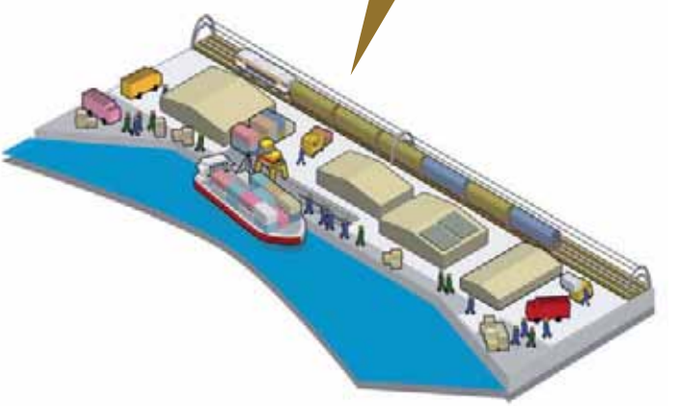

1 million d'euros
pour l'aide à l'implantation d'entreprises.

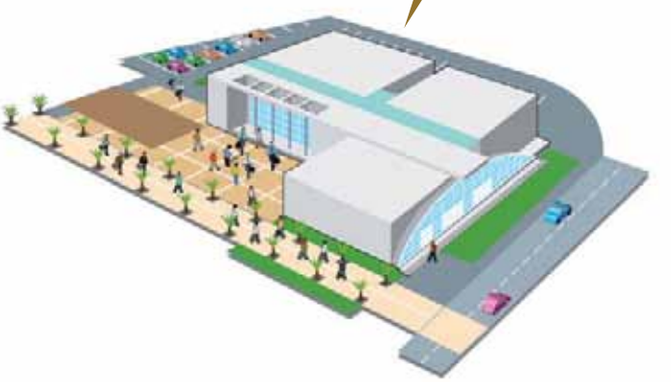

7,7 millions d'euros pour l'enseignement supérieur.

Comprendre le budget de la Cub

Quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser.

Quelles sont les « recettes » du budget de la Cub ?

Trois sources essentielles alimentent les recettes de la Cub. La première résulte de la fiscalité, avec la Taxe professionnelle, la taxe Versement transport et la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ces impôts concernent principalement les entreprises, mais aussi pour une faible part les particuliers (voir page 28). Au total, ils représentent près de 50 % du budget. Le solde provient des dotations globales et compensations fiscales de l'État, à hauteur de près de 20 % . Celles-ci servent à financer nos différentes missions de service public. Malheureusement, leur montant diminue d'année en année, obligeant les collectivités à combler le manque à gagner. Ce qui peut s'effectuer notamment par l'emprunt, troisième et dernière grande source de financement. La Cub se trouve donc dans la même position que chaque citoyen qui dispose d'une certaine capacité d'endettement mais qui ne doit pas aller au-delà, sous peine de prendre des risques tout en augmentant ses frais financiers.
C'est pourquoi la gestion de la Cub se veut rigoureuse, comme l'attestent ses ratios du budget 2008*.

La Cub reverse une partie du produit provenant de la taxe professionnelle aux 27 communes par le biais de la Dotation de solidarité communautaire. Comment « ça marche » ?

Avant, le taux de la taxe professionnelle payée par les entreprises variait d'une commune à l'autre, de 18,6 % à 28,3 %. Notre établissement a été la première des 4 communautés urbaines de France à mettre en place, sur son territoire, un taux de taxe professionnelle unique à 25,52 %, plus simple à comprendre et surtout plus juste et équitable.
Au terme d'une période de 12 ans, ces taux seront les mêmes dans toutes les communes et toutes les entreprises seront, en 2012, sur le même pied d'égalité. Dans le même temps, une partie de l'argent collecté est redistribuée aux communes, selon un système dit de péréquation, c'est-à-dire calculé en fonction de critères objectifs afin qu'aucune commune ne soit lésée. Ce montant, baptisé « Dotation de solidarité communautaire » représente, en 2008, 30,2 millions d'euros, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.
De 44 euros/habitants, contre 30 euros pour la moyenne nationale, il fait de la Communauté urbaine de Bordeaux l'une des plus « redistributrices » de France et donc l'une des plus solidaires.

En quoi ce budget permet-il d'assurer « le développement durable » de l'agglomération ?

Tous les projets réalisés par la Cub le sont en prenant en compte les enjeux du développement durable. Certains concernent directement l'environnement, comme l'extension d'une station d'épuration ou la gestion des eaux usées et de pluie.
D'autres sont liés à l'habitat, comme la construction de logements et d'équipements construits selon les principes de la Haute qualité environnementale (HQE). D'autres concernent les transports, ou l'économie dite sociale et solidaire.

Peut-on finalement comparer le budget de la Cub et celui des ménages ?

Oui, car un ménage cherche à équilibrer ses recettes (salaire, épargne…) et ses dépenses de fonctionnement (l'eau, l'électricité, le gaz…). Mais un ménage prépare aussi l'avenir, sur le moyen terme (véhicule, ameublement…) et sur le long terme (logement, préparation de la retraite…). Un foyer programme aussi l'arrivée d'un enfant, comme la collectivité anticipe son évolution démographique. Les similitudes sont multiples. Simplement, pour la Cub, les chiffres sont beaucoup plus importants et les problématiques diversifiées.

*Les dépenses de fonctionnement restent globalement maîtrisées tout comme le recours à l'emprunt. L'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Cub à autofinancer ses investissements grâce à l'épargne, est de 25,7 % des recettes de fonctionnement.

Résidence Opaline à Cenon, Aquitanis.

Qu'est-ce que le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) ?

Les investissements structurants, qui touchent l'ensemble de l'agglomération, sont les plus lourds à financer.
La Cub prévoit donc en conséquence le financement de ces équipements sur plusieurs années, ce que l'on appelle le Programme pluriannuel d'investissement (PPI).
Celui qui couvre la période 2008-2012 prévoit ainsi près de 1,7 milliard d'euros de dépenses d'équipement sur 5 ans.
Cette somme permettra de financer notamment l'aménagement du pont Bacalan-Bastide (135 millions d'euros), les travaux concomitants au tramway (53 millions d'euros), la fin de la phase 2 du tramway et la mise en œuvre de la phase 3 (212 millions d'euros), un vigoureux programme de ZAC et de revitalisation des centres bourgs (146,7 millions d'euros), la réhabilitation de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux (82 millions d'euros) ou la mise en œuvre du plan « centres de recyclage » (11,6 millions d'euros).

COUPS DE PROJECTEUR BUDGET 2008

Le VRAI du FAUX

Les habitants du territoire ne payent-ils à la Cub qu'une seule et unique taxe, celle des enlèvements des ordures ménagères ?

VRAI. Contrairement à une idée reçue, la fiscalité directe de la Cub vis-à-vis des particuliers est faible, au regard des services rendus (voirie, assainissement, transport, développement économique…).
Cette taxe, dénommée Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ne représente d'ailleurs que 6,4 % des recettes totales de la Cub. La hausse du produit de la taxe a été limitée à 2,5 % en 2008, malgré les frais de plus en plus importants de collecte, notamment depuis la mise en place de la collecte sélective. En matière de fiscalité, l'essentiel des ressources provient de la Taxe professionnelle (taux communautaire inchangé depuis 12 ans) et de la Taxe transport (augmentation du produit de 4 % en 2008 à taux de Versement transport inchangé) payées uniquement par les entreprises et organismes publics de plus de 9 salariés. Le taux de cette dernière taxe, qui reste inchangé en 2008, sera limité à 1,8 %.

Développement durable : des exemples précis !

La Cub finance tout au long de l'année des projets qui ont tous une incidence directe ou indirecte en faveur de l'environnement et de l'économie sociale et solidaire.
Ce sera une nouvelle fois le cas en 2008 avec, par exemple, la poursuite du programme de lutte contre les inondations (11,5 millions d'euros) et d'assainissement des eaux usées (17 millions d'euros), l'amélioration de la collecte des déchets ménagers (9,3 millions d'euros) et le renouvellement de la flotte de bus (6,5 millions d'euros) moins polluante et plus performante.
L'habitat est également concerné, avec les programmes de ZAC et de renouvellement urbain (21 millions d'euros) et la création et l'amélioration des logements sociaux (7 millions d'euros) mieux isolés et plus confortables.
Enfin, la Cub poursuit sa politique d'achat respectueuse des normes sociales et environnementales, permettant notamment de favoriser l'emploi de personnes en difficultés d'insertion.

Le saviez-vous ?

La Cub verse chaque année une contribution financière importante au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), autrement dit « les pompiers ». En 2008, cette somme représente 52,2 millions d'euros et progresse de 1,26 % par rapport à l'année précédente.

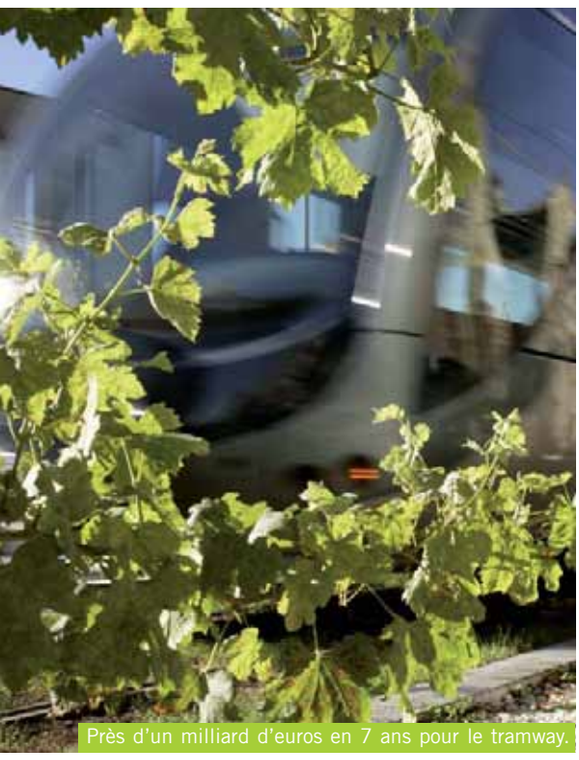
Près d'un milliard d'euros en 7 ans pour le tramway.

2001-2007 : 7 ans de grands travaux

La mandature 2001-2007 de la Cub s'est achevée avec les élections municipales de mars dernier. L'occasion de mesurer sur cette période de 7 ans les « grands travaux » réalisés par la Communauté urbaine de Bordeaux : les chiffres sont impressionnants. Plus de 2,5 milliards d'euros !
La création du tramway a constitué le point d'orgue de la mandature en termes d'investissement. Démarrés en 2001, les travaux se poursuivent encore aujourd'hui avec l'extension de lignes.
Au total, sur 7 ans, ce poste budgétaire a représenté plus de 950 millions d'euros d'investissements, sans compter la modernisation du réseau de bus (84 millions d'euros) et l'amélioration de la voirie permettant le développement des déplacements doux comme le vélo.
Avec plus de 37 % d'augmentation de fréquentation entre 2001 et 2007, le réseau Tbc (Tram et bus de la Cub) justifie cet investissement proche du milliard d'euros ! De lourds travaux liés à l'amélioration du cadre de vie urbain et la montée en puissance des enjeux liés à l'habitat ont par ailleurs été orchestrés (270 millions d'euros).
L'assainissement (355 millions d'euros) constitue l'un des autres axes forts de cette mandature : lancement du programme SAGES (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de préservation des ressources en eau, mise aux normes européennes des stations d'épuration, etc.
Le traitement des déchets ménagers, avec la mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte et l'évolution de 25 000 tonnes des déchets recyclés en 7 ans, n'a pas été en reste (32 millions d'euros) tout comme le développement économique avec l'aménagement et la rénovation des parcs d'activités ou le lancement du réseau très haut débit Inolia.
Retrouvez le détail des investissements de la Cub sur son site internet **www.lacub.fr**

Bordeaux 2013, on compte sur vous !

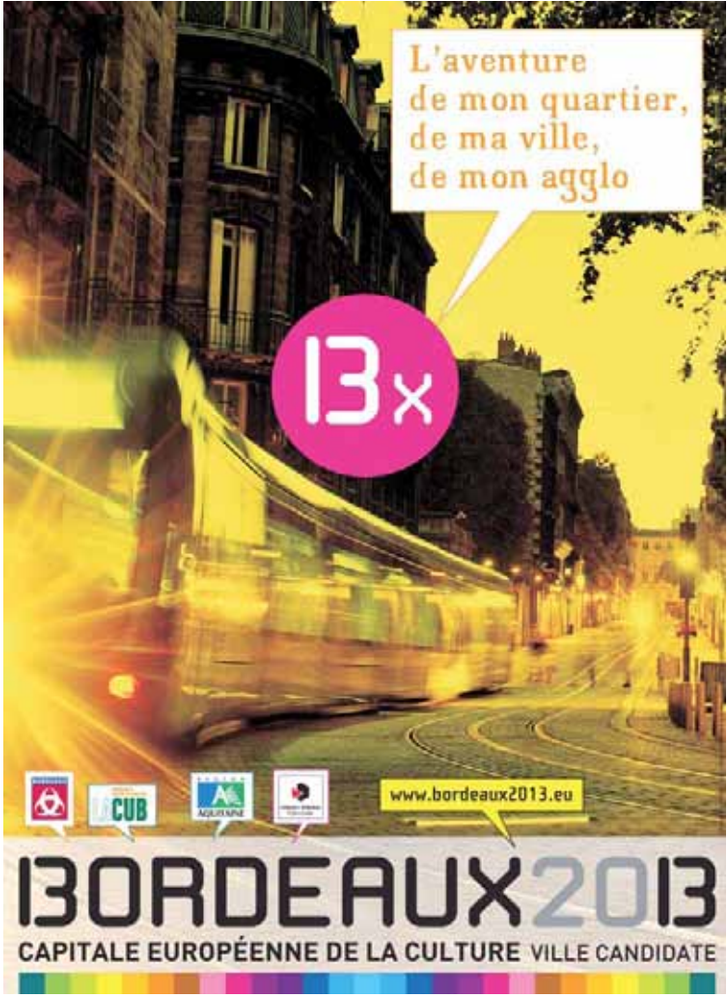

La Cub, le Conseil régional et le Conseil général soutiennent activement la candidature de Bordeaux au titre de capitale européenne de la culture en 2013.

Rappelons que Bordeaux est une des quatre villes françaises (avec Lyon, Marseille et Toulouse) encore en compétition pour être désignée comme Capitale européenne de la culture en 2013, titre qui sera partagé avec une ville slovaque.

La détermination avec laquelle les « grands élus » des quatre collectivités territoriales associées se sont engagés dans ce projet a été remarquée par le jury lors de la phase de pré-sélection. Une réflexion approfondie a été menée au sein de chacune des collectivités associées, désireuses de trouver, sur la base de leurs compétences et de leurs préoccupations, leur juste place dans ce dossier commun. Ainsi, par exemple, la Cub, qui a notamment pour objectif de donner une cohérence de métropole aux 27 communes qui la composent, développe une réflexion enrichissante sur une « géographie » bordelaise, marquée, entre autres, par les nouvelles circulations induites par le tramway ou encore par une alternance singulière de parcs et jardins paysagers et d'espaces bâtis.

Collectivités et habitants, mobilisés autour de ce grand projet, ont jusqu'au 1er septembre pour convaincre le jury européen que c'est Bordeaux qui mérite le plus ce titre. Si Bordeaux est désignée à la fin de l'année 2008, il restera quatre ans pour préparer 2013, une année exceptionnelle qui sera riche de multiples événements et de créations innovantes. Quatre ans pour lancer les chantiers des équipements culturels de demain, pour inventer un grand projet régional (de Lascaux à Cordouan, de Bilbao à Bordeaux, de la forêt des Landes à l'estuaire de la Gironde) et pour faire de notre sud-ouest atlantique le nouveau centre d'une Europe élargie. Parmi les équipements qui devraient voir le jour sur le territoire communautaire, d'ici 2011 : citons l'auditorium prévu pour l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine ou encore la salle du Rocher de Palmer à Cenon, dédiée prioritairement aux cultures du monde. D'autres sont encore à l'état de projet mais seront réalisés en 2013 : la salle de spectacle de grande capacité sur laquelle travaille la Cub ou encore le FRAC « nouvelle génération » que se propose de réaliser la région Aquitaine.

Bordeaux 2013 sera le miroir tendu à l'Europe de notre créativité, de notre art de vivre, de notre identité. Une chance unique ! Pour gagner, partageons nos idées et inventons ensemble une capitale généreuse, ouverte sur le monde et sur l'avenir !

Pour soutenir cette candidature et faire part de vos idées, rendez-vous : à Bordeaux 2013 - 1, place Jean-Jaurès - Bordeaux ou sur www.bordeaux2013.eu

Collecte sélective : été 2008, 110 000 Bordelais équipés

Commencées en 2007, les mises en place de bacs gris et verts chez les particuliers se poursuivent sur la zone comprise entre les cours et les boulevards de Bordeaux. Le sud de cette zone (de Saint-Genès jusqu'à Belcier) est en cours d'équipement, les derniers démarrages des tournées ont eu lieu à la fin du mois de juin. A l'été 2008, ce seront donc près de 110 000 habitants qui auront été équipés par près de 40 000 bacs, ce qui portera le taux de collecte sélective via les bacs verts à 70 % sur l'ensemble du territoire communautaire. Fin 2009 l'hyper centre, Bordeaux-Nord et Bordeaux-Bastide seront à leur tour concernés.

Rappel : tous les bacs doivent être rentrés après le passage de la collecte.

Attention : conformément aux règles qui leur sont données, les éboueurs ne doivent pas collecter les bacs « souillés » pour ne pas se voir refuser l'ensemble du contenu de leur benne par le centre de tri. On a déjà noté un taux de refus des bacs verts plus important sur Bordeaux que sur le reste du territoire car certains passants indélicats jettent des ordures ménagères dans ces bacs et en polluent le contenu. Il est donc recommandé aux habitants de s'organiser afin que leur bac ne reste pas toute la journée sur le trottoir. Tri sélectif oblige !

Rappel

Jours sans collecte de bacs : se reporter au tableau paru sur le journal n° 7 de la Cub distribué en début d'année 2008 ou sur **www.lacub.fr**

Le Journal en braille

La version braille du Journal de la Cub est disponible à l'Union des aveugles et déficients visuels (UNADEV), située :

12, rue de Cursol à Bordeaux, ou sur simple demande en téléphonant au **05 56 93 65 97.**

Tous en selle !

Le plan des 700 kilomètres d'itinéraires cyclables de la Cub est à votre disposition sur simple demande en téléphonant au **05 56 93 65 97.**

La Cub partenaire de
BORDEAUX2013
CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE VILLE CANDIDATE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Tous concernés, tous concertés

Concertation autour des transports en commun…

Dans le cadre du développement du réseau de transports en commun de l'agglomération, la Cub a ouvert une phase de concertation afin d'être à l'écoute des opinions des citoyens sur le sujet.
Toutes les remarques sont les bienvenues : extension de lignes du tramway, nouveaux modes de transport en site propre (via des voies réservées), parcs-relais, mise en place de tram-train (véhicule circulant à la fois sur les rails du train et ceux du tramway), etc.
Des registres sont disponibles à cet effet dans les 27 mairies de la Cub.

… et du futur projet de franchissement de la Garonne au niveau du boulevard Jean-Jacques Bosc

La création d'un nouveau franchissement de la Garonne à la limite des communes de Bordeaux et Bègles est à l'étude.

La Cub souhaite prendre en compte les avis du plus grand nombre sur ce projet dans le cadre d'une vaste concertation.
Pour cela, une réflexion élargie a été mise en place dès le mois de mai 2008 et débouche sur une concertation publique de grande ampleur.

Pour vous exprimer :
http://concertations.lacub.fr

Les atouts du PIG Habitat

Le Programme d'intérêt général (PIG) Habitat de la Cub consiste à localiser les logements à rénover et inciter leurs propriétaires à effectuer des travaux de réhabilitation et de rénovation par des aides financières adaptées. Ces logements seront proposés à la location à des prix modérés. Le dispositif est lancé en cette année 2008. Si vous êtes propriétaire et que ce dispositif vous intéresse, rendez-vous sur **www.renovation.lacub.fr** ou contactez le PACT Habitat et développement au 05 56 33 88 88 ou à l'adresse e-mail suivante : **info@pacthdgironde.com**
Ce dispositif vient s'ajouter à de nombreuses actions déjà engagées par la Cub en faveur du logement et de l'habitat.

AGENDA

Quelques temps forts

Les expositions de Cap sciences
Hangar 20, quai de Bacalan à Bordeaux
En accès libre sur Internet **www.cap-sciences.net** : Clim'City.

Exposition ludique, innovante et très complète sur le développement durable et plus particulièrement le changement climatique et les modes de vie éco-responsables.

300 documents en accès : textes, vidéos, interviews, schémas, graphiques, animations… Clim'City aborde de manière très intuitive et ludique une douzaine de thématiques : climatologie, politique, transports, habitat, énergie, industrie, agriculture, déchets, santé, biodiversité, alimentation, tourisme / loisirs…

Présentation permanente : Les énergies à l'écran, 8 colonnes (interactives !) à la une.

- Jusqu'au dimanche 24 août 2008
  Au temps des mammouths,
- Du 28 juin au 31 août 2008
  Les clés du vin, terroirs d'Aquitaine,
- Jusqu'au 7 septembre 2008
  Kif kif le calife, le sens de la mesure,
- Le 8 août
  La nuit des étoiles.

Septembre

13 et 14 • Decastar - Stade de Thouars à Talence.
www.decastar.info

16 au 22 • Semaine européenne de la mobilité. Chaque année, l'objectif de l'événement est d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche éco-citoyenne pérenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière (transports publics, covoiturage, autopartage, vélo…).
www.ecologie.gouv.fr/bougezautrement

Pour tout savoir sur l'action de la Cub pendant la semaine : **www.lacub.com**

Conseils de la Cub

Juillet : le 18 • Septembre : le 26

LE JOURNAL DE LA CUB

Ce périodique d'information est publié par la **Communauté urbaine de Bordeaux**
esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex
www.lacub.com

direction de la communication : tél. 05 56 99 85 30
directeur de la publication : Isabelle Boudineau

directeur de la rédaction : Eric Bonnefond

rédacteur en chef : Nadine Sevenet

rédacteurs : Carine Arribeux, Bordeaux 2013, Julie Clamens, Bertin Condon, Vincent Ferrandon, Hélène Fribourg, Benoît Javot, Alain Lamaison, Jean-Michel Le Calvez, Alexandra Marteau, Nadine Sevenet.

crédit photos : TBWA / COMPACT p. 2, 18, 32 (a'urba : Hélène Dumora) ; La Cub Martial Goudalle / Didier Doustin p. 1, 4, 5, 6, 20, 21, 22 ; photos des élus communautaires p. 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ; villes de Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles : Paul Robin, Blanquefort, Bordeaux ; Thomas Sanson, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan : Lionel Lizet, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave-d'Ornon ; ALS & CACHOU p. 7, 28 ; Newsgraphe p. 17, 23, 25, 26 ; Twin p. 19 ; Anne Lanta p. 22 ; Veolia Transports Bordeaux p. 22 ; Aquitanis, Résidence Opaline à Cenon - Cabinet gonfreville - Paule Rouquette p 27, Rodolphe Escher p. 28 ; Bordeaux 2013 / Rodolphe Escher p. 29 ; Cap Sciences p.30.

réalisation : PG EDITION d'après la maquette originale de TBWA / COMPACT

impression : Imprim'33, imprimé sur papier recyclé en 400 000 exemplaires. Dépôt légal à parution. Parution juillet 2008.

N° ISSN : 1779-4889

EXPRESSION DES ÉLUS

Place d'expression des groupes politiques du Conseil communautaire, conformément au règlement voté par le Conseil de la Cub le 30 avril 2004 et en vertu de la loi « Démocratie et proximité » N° 2002-276 du 27 février 2001 (articles L 2121-27-1 et L 5211 du code général des collectivités territoriales).

Groupe des élus socialistes et apparentés

Un accord de coopération fondateur

L'accord de coopération communautaire signé entre les différents groupes politiques de la Cub constitue la feuille de route de la nouvelle mandature.

Au-delà des équilibres politiques qu'il entérine, reflet des dernières élections municipales, cet accord porte une véritable vision d'agglomération, une ambition. Ambition de faire de l'agglomération une grande métropole européenne, attractive, solidaire et durable, ancrée dans ses territoires et tournée vers l'avenir.

Là est sans doute la nouveauté : parvenir à articuler et à renforcer, au lieu de les opposer, d'une part, l'échelon communal, porteur de légitimité démocratique et de proximité et, d'autre part, la réalité de l'agglomération, territoire concrètement vécu par ses habitants.

C'est aussi une façon de rapprocher la Cub des citoyens, en proposant de larges débats et en organisant la concertation sur les grands enjeux de notre métropole.

Cet accord de coopération, surtout, n'interdit en rien l'affirmation de nos valeurs socialistes, puisqu'il promeut les politiques de logement social, de mise en œuvre de transports collectifs équitablement répartis sur les territoires ou de réduction de notre impact écologique.

Groupe Communauté d'Avenir

La Cub, un nouveau départ

La Cub vient de fêter ses 40 ans : que de chemin parcouru ensemble ! Son mode de fonctionnement original, basé sur le consensus de toutes les communes dans le respect de l'intérêt général, a fait ses preuves.

Il a permis l'avènement de projets tels que le tramway, l'aménagement des quais ou encore de nombreuses ZAC. La prochaine mandature sera l'occasion pour les 27 maires d'élaborer un nouveau projet d'agglomération fédérateur.

Déjà, certaines de ses composantes sont connues : le pont Bacalan-Bastide, le pont Jean-Jacques Bosc, le pôle d'affaires Saint-Jean Belcier, la troisième phase du tramway, la création d'éco quartiers, un zénith. D'autres sont à imaginer.

Ce nouveau projet devrait ainsi permettre à la Cub d'accéder au rang de métropole européenne et de s'affirmer comme une référence en matière de développement durable.

Ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra soutenir la comparaison avec les autres métropoles européennes et continuer à croître tout en assurant le bien-être de ses habitants.

Groupe des élus communistes et apparentés

Pour une gestion de gauche à la Cub

La gestion politique et financière au sein de la Cub s'inscrit soit dans une vision libérale de droite, d'acceptation de la financiarisation, soit à l'inverse dans un sens progressiste de gauche avec des objectifs sociaux, démocratiques et environnementaux.

C'est dans cette visée progressiste que les élus communistes et apparentés apporteront leur originalité.

Pour cela il faudra développer de véritables débats autour des enjeux communautaires dans l'institution, mais aussi dans nos communes et entreprises.

Notre groupe va continuer à porter cette démarche démocratique comme dans les anciens mandats, sur par exemple :

- *les questions de la gestion de l'eau,*
- *le gel des tarifs des transports et du montant de la taxe sur les ordures ménagères,*
- *la promotion du tramway dans le quartier de Bacalan,*
- *la baisse du coût du chauffage sur les Hauts de Garonne,*
- *le « sauvetage » de l'emploi à la Sogerma, comme aujourd'hui chez Ford pour créer les conditions du maintien du site et des 10 000 familles directement et indirectement concernées.*

C'est dans ces perspectives que nous assumerons toutes nos responsabilités.

Le groupe des Verts

Une énergie renouvelée pour un mandat riche en défis

Développement des transports en commun, du vélo et des mobilités alternatives, lutte contre le changement climatique, préservation de la ressource en eau, protection des espaces naturels, maîtrise du foncier, production de logements de qualité pour tous : autant de défis qui nous attendent au cours de cette nouvelle mandature.

De par les contraintes budgétaires qui ne manqueront pas de peser sur elle, la Cub devra faire mieux avec autant, voire avec moins.

A nous de transformer ces contraintes et ces défis en ressources. Dans le cadre de leur mandat et de leurs trois délégations, les élus Verts œuvreront pour une écologie efficace et exigeante, qui dépasse les intentions généreuses.

Parce que l'ampleur des défis appelle un fort volontarisme politique, les élus Verts démultiplieront et approfondiront les actions déjà entreprises, en plaçant l'éco-exemplarité, la sobriété et la lutte contre le gaspillage au cœur des politiques communautaires tout en maintenant des ambitions fortes dans les domaines des transports et du logement notamment.

LA CUB

« CÔTÉ NATURE »

Des **paysages** aussi **inattendus** que **remarquables !**

Un **circuit** de **plus** de **100 km** pour les **découvrir.**

La Cub possède un important patrimoine naturel de parcs, jardins, forêts, vignobles, marais, plages, lacs, fleuve et rivières. Elle lance le balisage d'un circuit nommé « Boucle Verte » qui fera, sans discontinuité, tout le tour de son territoire, à l'horizon 2011. Ces chemins accessibles aux piétons (et parfois aux cyclistes) aideront à la découverte de la richesse du patrimoine naturel mais aussi historique et architectural de l'agglomération. A découvrir très bientôt le guide des premières balades de ce circuit.

LA BOUCLE VERTE CUB

Premiers balisages de la « Boucle Verte » : Juillet 2008

Pour en savoir plus : www.lacub.com

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

LA CUB

www.lacub.com